

Se faire vacciner ou pas ? *Ce n'est pas si facultatif que ça*

Seule une bonne communication est à même de dissiper les appréhensions



Lire page 3

Message Royal au Président congolais



Page 2

Entretiens maroco-indonésiens à Rabat *Habib El Malki reçoit Hasrul Azwar*



Page 2

Franck Galland : *Le Maroc s'est doté d'une infrastructure hydraulique de grande qualité mais qui doit être réévaluée en permanence*



Entretien

Page 11

La Botola Pro1 reprend du service *Les nouveaux promus pour lancer les débats*



Page 30

Message Royal au Président congolais

Actualité



Le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Mubcine Jazouli, a remis, mardi à Kinshasa, un message de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au

Président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshisekedi.

Au cours de cette audience qui s'est tenue en présence de l'ambassadeur de S.M le Roi en RDC, Rachid Agassim, le ministre délégué lui a transmis les salutations et l'amitié

du Souverain ainsi qu'au peuple congolais frère.

Le ministre délégué a passé en revue, à cette occasion, les relations exceptionnelles entre le Royaume du Maroc et la République démocratique du Congo, ainsi que les voies

et moyens de les renforcer.

De même qu'il a été aussi question durant cette audience des prochaines échéances au niveau de l'Union africaine, dont la présidence revient à la République démocratique du Congo.

Entretiens maroco-indonésiens à Rabat

Habib El Malki reçoit Hasrul Azwar



Les moyens de promouvoir les relations entre le Maroc et l'Indonésie ont été au menu des entretiens tenus, mardi, entre le président de la Chambre des représentants Habib El Malki et l'ambassadeur d'Indonésie à Rabat, Hasrul Azwar.

Selon un communiqué de la Chambre des représentants, Habib El Malki s'est félicité au cours de cette entrevue de la qualité de la coopération bilatérale en affirmant que malgré la distance géographique, les relations entre le Maroc et l'Indonésie sont "bonnes et solides dans tous les domaines".

A cette occasion, il a exprimé ses remerciements et sa gratitude pour l'appui apporté par le Parlement indonésien à la demande d'adhésion de la première Chambre du Parlement en tant que membre observateur auprès des instances de l'Assemblée interparlementaire des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Le président de la Chambre des représentants a aussi appelé à hisser les relations distinguées entre les deux pays à un niveau de partenariat stratégique, soulignant que l'Asie et l'Afrique sont deux continents émergents, et que le Maroc et l'Indonésie peuvent œuvrer ensemble à consolider les échanges économiques, commerciaux et agricoles entre les

deux continents.

Saluant les relations d'amitié enracinée entre les deux pays, le diplomate indonésien a indiqué que cette année sera marquée par la commémoration du 60^{ème} anniversaire du début des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le peuple indonésien, a-t-il dit, a connu le Maroc depuis de nombreux siècles grâce au voyageur Ibn Battuta qui a visité la région, et grâce aux prédicateurs marocains qui ont contribué à répandre l'appel de l'Islam et à présenter son image authentique en tant que religion de la tolérance et de la modération.

Hasrul Azwar a, en outre, passé en revue un certain nombre d'activités menées par l'ambassade pour célébrer le soixantième anniversaire des relations diplomatiques entre les deux pays, saluant la décision du Maroc d'augmenter le nombre de bourses offertes aux étudiants souhaitant étudier au Royaume.

Les deux parties ont d'autre part convenu de consolider la coopération entre les deux institutions législatives et de renforcer les échanges de visites entre les membres des deux Parlements de manière à contribuer au renforcement des liens d'amitié, et à renforcer la coordination et la solidarité bilatérales.

Signature d'un mémorandum d'entente relatif à la régionalisation avancée

Un mémorandum d'entente visant l'établissement d'un cadre de partenariat et d'échange multilatéral entre la Direction générale des collectivités territoriales (DGCT), l'Association des régions du Maroc (ARM) et l'ambassade du Royaume-Uni au Maroc pour l'accompagnement du processus de régionalisation avancée a été signé mercredi à Rabat.

Ce mémorandum d'entente a été signé au siège de la DGCT par Khalid Safir, wali directeur général des collectivités territoriales, Simon Martin, ambassadeur britannique au Maroc et Mohand Laenser, président de l'ARM, en présence de responsables représentant les trois institutions, indique un communiqué conjoint des parties signataires.

Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de la DGCT 2018-2021 intitulé "Encourager la participation citoyenne" et notamment son volet "Développer les mécanismes de la démocratie participative", ajoute le communiqué.

Ce projet consiste en la capitalisation, la généralisation et l'appropriation des outils de coopération, de communication et de participation citoyenne au niveau des 12 régions du Maroc, souligne la même source.

Concrètement, poursuit le communiqué, il s'agit du recueil des expériences réussies et des outils de travail développés par les parties ainsi que par des conseils des régions, notamment en matière de coopération, de communication et de participation citoyenne.

Il est également question de la production de guides et référentiels rassemblant des outils de travail au profit des conseils des régions, de la dissémination des guides et référentiels auprès des conseils des régions, et de la proposition des solutions de mise en œuvre opérationnelle des recommandations issues du 1^{er} colloque national sur la régionalisation avancée, à la lumière de l'expérience anglo-saxonne, sur la base d'un benchmark, et avec une adaptation au contexte et aux expériences marocaines, dans l'objectif de renforcer la gouvernance participative au niveau des régions.

Se faire vacciner ou pas ? Ce n'est pas si facultatif que ça



La majorité des plans de vaccination présentés à travers le monde se rejoignent sur la nécessité d'accorder la primeur aux populations les plus vulnérables : les personnes âgées, les malades chroniques et les personnels soignants. En revanche, l'absence de caractère obligatoire du vaccin est une position loin d'être partagée par tous les gouvernements. Si en Europe, la question n'a pas encore été totalement tranchée, dans le Royaume, les dés sont quasiment jetés.

Vilipendée et classée au rayon du complot par le ministère de la Santé, la théorie selon laquelle le vaccin anti-Covid-19 sera obligatoire dans le pays fait pourtant son chemin, alimentée par une communication contradictoire et brouillonne. En effet, si d'un côté, Khalid Ait Taleb, le ministre de tutelle, explique à qui veut bien l'entendre que : «Le vaccin ne sera pas obligatoire mais volontaire» comme il l'a récemment déclaré sur la chaîne 2M, de l'autre, ne poserait-il pas les premiers jalons d'une obligation déguisée ? «Il ne sera pas possible de voyager sans un passeport Covid».

De cette intervention télévisée, outre le fait que le ministre de la Santé indique que «des vaccins choisis par le Maroc sont reconnus par l'OMS et font partie du programme COVAX», ce qui n'est

pas totalement vrai, du moins concernant le vaccin destiné au Maroc et développé par CNBG Sinopharm, Khalid Ait Taleb nous livre un discours aux contradictions à peine voilées. D'autant que les personnes non vaccinées seront non seulement privées de voyage à l'étranger,



Seule une bonne communication est à même de dissiper les appréhensions

mais il ne serait pas étonnant qu'elles se voient également refuser l'accès à leurs lieux de travail, ou encore à des hôtels.

Au vrai, en matière de communication, il y avait plus direct et transparent. Au lieu de quoi, les citoyennes et citoyens marocains se retrouvent face à un discours ambigu, donnant matière aux spéculations et autres «fake news». Une situation ubuesque, puisque le gouvernement fait la chasse à de fausses informations nées d'une communication minimaliste. Au risque de se répéter pour la énième fois, rappelons qu'excepté cette manière unanime de rassurer la population par des déclarations sur l'efficacité et la sûreté du vaccin de Sinopharm, il n'y a pour l'instant aucun argument scientifique pour les étayer. Ce qui participe forcément aux réticences de certains Marocains quant à la prochaine campagne de vaccination.

Alors, doit-on se faire vacciner ou pas contre la Covid19 ? Au Maroc comme ailleurs, la question est donc plus que jamais d'actualité avec des différences de sensibilités évidentes entre les pays. Dans le Royaume, nombreux sont ceux qui redoutent les effets secondaires d'un vaccin développé à travers les résultats préliminaires et non définitifs de la phase 3 des essais cliniques. Idem en Europe. D'après une étude que l'on doit au Forum économique mondial et l'Insti-

tut Ipsos, réalisée en septembre dernier auprès d'environ 20.000 adultes dans 27 pays à travers le monde, le Royaume-Uni apparaît comme le pays d'Europe ayant la plus grande part de sa population – 85 % – prête à se faire vacciner contre la Covid-19, dont 52% sans hésitation. Cela tombe bien pour les Britanniques, puisque le Royaume-Uni vient d'autoriser, ce mercredi, l'usage du vaccin mis au point par Pfizer et BioNTech, qui pourrait être disponible à partir de la semaine prochaine.

Dans certains pays, en dépit des campagnes médiatiques visant à démystifier, rassurer et promouvoir les vaccins, l'inquiétude a fini par prendre le pas sur la confiance. En Europe de l'Est, les résistances suscitées par le vaccin contre la Covid-19 sont plus marquées qu'ailleurs. Si en Pologne, la proximité entre les mouvements ultra-vaccins et les influents milieux ultra-catholiques est à l'origine de cette défiance envers le précieux remède au nouveau coronavirus, en Hongrie, c'est l'afflux d'images de promotion du vaccin russe Spoutnik V, à la demande du Premier ministre nationaliste Viktor Orban, qui a résulté sur une montée inédite des anti-vaccins dans un pays pourtant connu pour son taux de vaccination parmi les plus élevés du continent.

Chady Chaabi

Le Groupe arabe de l'UNESCO salue les efforts inlassables de S.M le Roi pour la défense d'Al-Qods



Le Groupe arabe de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a salué, mercredi, les efforts inlassables de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, pour la défense de la ville sainte aux niveaux diplomatique et politique.

"Le Groupe arabe salue les efforts inlassables de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, Président du Comité Al-Qods, pour la défense de la ville sainte aux niveaux diplomatique et politique et appré-

cie hautement les initiatives du bras exécutif du Comité Al-Qods pour soutenir la résistance des Maqdessis, - à travers le financement et la mise en œuvre de projets économiques en leur faveur-, et pour préserver le cachet symbolique de la ville sainte en tant que centre de coexistence et de paix entre les religions monothéistes", a indiqué le ministre égyptien de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Khalid Abdelghaffar, dans une allocution au nom du Groupe arabe à l'ouverture de la 210ème session du Conseil exécutif de l'Organisation onusienne.

Le ministre a rappelé que la Palestine occupée et sa capitale Al-Qods-Acharif constituent une question centrale pour le Groupe arabe et retiennent toute son attention en raison de la persistante des violations graves dont elles font l'objet dans les domaines relevant de la compétence de l'UNESCO.

A cet égard, il a fait savoir que le Groupe arabe déplore profondément que les décisions prises au sujet de la Palestine et sa capitale Al Qods-est concernant les institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés n'ont pas encore été mises en œuvre, notamment celles en lien avec la Mosquée Al-Aqsa, la vieille ville, Al-Haram Al-Ibrahimi et la vieille ville d'Hébron (Al-Khalil).

Khalid Abdelghaffar a, par la même occasion, salué les efforts de SM le Roi Abdallah II de Jordanie pour la protection des lieux saints, en particulier la

mosquée Al-Aqsa.

A signaler, par ailleurs, que le Maroc a officiellement annoncé, mercredi, son soutien à la candidature de la secrétaire générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay, pour un second mandat à la tête de cette organisation onusienne.

Ce soutien a été annoncé par l'ambassadeur-délégué permanent du Royaume du Maroc auprès de l'UNESCO, Samir Addahre, lors de l'ouverture de la 210ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO qui se tient du 2 décembre au 27 janvier 2021.

«Je saisis cette occasion pour vous exprimer, Madame la directrice générale, au nom du Maroc, suite à l'annonce de votre candidature pour un second mandat, notre plein soutien et notre engagement à agir pour la concrétisation de cette candidature», a indiqué l'ambassadeur marocain dans une déclaration lors du débat plénier de cette 210ème session.

« Ce soutien est en cohérence avec notre position, celle de saluer votre action réformatrice et vous permettre de la mener à son terme pour le bien et le rayonnement de cette organisation », a affirmé le diplomate marocain.

Pour Samir Addahre, la consécration du rôle de l'Unesco exige «indéniablement en ces temps d'incertitudes» un soutien fort à son leadership et à son autorité sur les chantiers stratégiques ouverts par Audrey Azoulay » et qui couvrent tout le large spectre du mandat de l'organisation.

Cela requiert la mobilisation des res-

sources financières et humaines nécessaires et essentiels afin de permettre à l'UNESCO de mettre en œuvre ses stratégies et ses programmes multisectoriels, a-t-il estimé.

Élue pour un mandat de 4 ans, Audrey Azoulay a pris ses fonctions le 15 novembre 2017.

Elle a succédé à Irina Bokova, première femme à la tête de l'UNESCO.

La 210ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO, qui se tiendra jusqu'au 27 janvier 2021, est organisée en deux parties : la première en virtuel durant le mois de décembre en raison des impératifs liés à la Covid-19. La seconde, en présentiel, à partir de début janvier si les conditions sanitaires venaient à le permettre.

En plus de "La priorité Afrique", l'éducation et l'impact de la pandémie du coronavirus, la question du genre, la préservation du patrimoine culturel, l'adaptation à l'évolution de l'intelligence artificielle, la science ouverte et plusieurs autres questions seront au cœur de cette session.

Le Conseil exécutif est l'un des trois organes constitutionnels de l'UNESCO, aux côtés de la Conférence générale et le Secrétariat. Agissant sous l'autorité de la Conférence générale, le Conseil exécutif, composé de 58 Etats membres élus chacun pour un mandat de quatre ans, étudie le programme de travail de l'Organisation ainsi que les prévisions budgétaires correspondantes que lui soumet le directeur général.



Le Maroc soutient la candidature d'Audrey Azoulay pour un second mandat

Le Sénat donne son feu vert à la convention maroco-espagnole de lutte contre la criminalité

Le Sénat espagnol a adopté, mercredi, la convention entre le Maroc et l'Espagne sur la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité.

La convention, qui a obtenu le feu vert du Conseil des ministres espagnol le 8 septembre dernier, répond à la préoccupation - partagée par les deux pays - concernant l'ampleur des phénomènes criminels et les défis à la sécurité posés par la traite des personnes, le terrorisme, le trafic de drogue et les nouvelles manifestations de la criminalité transnationale organisée.

Structuré en un préambule et quinze articles, l'accord régit les aspects les plus importants dans le domaine de la coopération, en précisant de manière très détaillée les crimes englobant ladite coopération, selon le gouvernement espagnol.

Adoptée également le 19 octobre dernier par la Commission des affaires étrangères du Congrès des députés, la convention met l'accent sur les dispositions relatives à la lutte contre la criminalité organisée, avec une référence spécifique au terrorisme, ainsi qu'à la coopération dans le cadre des activités opérationnelles et d'enquête des différentes formes de criminalité, ajoute la même source.

Le Maroc réitère son engagement en faveur de l'action humanitaire internationale au profit des réfugiés

Le Maroc, acteur pionnier de l'action humanitaire internationale, a réaffirmé mercredi à Genève, son engagement, sous le leadership de S.M le Roi Mohammed VI, à poursuivre sa contribution aux efforts collectifs de solidarité et de coopération au profit des réfugiés, des personnes déplacées et des populations vulnérables.

Intervenant dans le cadre de la conférence des annonces de contributions du HCR, l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Zniber, a mis en avant les actions de grande envergure déployées par le Maroc au profit de nombreux pays africains frères, et du Liban, par l'intermédiaire de véritables ponts aériens d'aide humanitaire et le déploiement d'hôpitaux de campagne pour faire face non seulement aux conséquences de la Covid-19 mais aussi aux catastrophes qui se sont produites.

Omar Zniber a rappelé, en outre, les mesures prises par les autorités marocaines, en étroite coopération avec le bureau du HCR à Rabat, au profit des réfugiés présents dans le Royaume, et aussi d'ailleurs avec le concours de la société civile marocaine et le corps des médecins, les associations professionnelles et le secteur privé, pour l'aide et la protection, nécessaires face au Covid-19.

L'ambassadeur a salué, par ailleurs, les efforts accomplis par le Haut Commissariat aux réfugiés, notamment dans le contexte international actuel, marqué par la recrudescence du nombre des flux migratoires des populations, résultant de plusieurs fléaux tels que la dégradation de l'environnement, la raréfaction des res-



sources, l'exacerbation des conflits et de l'actuelle pandémie d'une dimension sans précédent dans l'histoire récente.

C'est aussi l'occasion de rendre hommage au HCR qui, sous le leadership du Haut-commissaire, le dévouement et l'engagement indéfectible de son personnel, s'est évertué à redoubler d'efforts pour atténuer l'impact du Covid-19 sur les réfugiés et les personnes déplacées, à travers le renforcement de son action dans les domaines de la santé, de l'eau, des équipements d'assainissement et de l'hygiène afin de protéger ces populations", a-t-il poursuivi.

Après avoir rappelé l'attachement du Maroc aux objectifs éminemment humanitaires du HCR et l'appui du Royaume à son mandat, il a indiqué qu'en reconnaissance du rôle et des efforts du Haut-Com-

missariat, et en réponse à son appel, le Maroc a décidé d'apporter une contribution financière d'un montant de 150.000 dollars, comme expression de la solidarité et de la coopération pour alléger, en particulier, les souffrances des personnes vulnérables parmi les réfugiés.

Cette contribution que le Maroc souhaite qu'elle permettra de concourir au renforcement des activités de protection des réfugiés et des personnes d'intérêt pour le HCR, constitue également un sacrifice eu égard à la conjoncture financière difficile et aux restrictions budgétaires liées à la pandémie du Covid-19, a-t-il dit.

La contribution "traduit aussi, en dépit des circonstances, la constante volonté du Maroc à conforter son engagement à apporter son soutien au mandat et à l'action du HCR", a-t-il ajouté.

300 saisonniers marocains bientôt acheminés vers la France

Environ 300 travailleurs saisonniers marocains vont être acheminés courant décembre vers le Sud-Est de la France, à la demande d'exploitants agricoles qui manquent de main-d'œuvre en raison de la fermeture des frontières extérieures de l'Europe, a-t-on appris mercredi auprès des autorités.

La date exacte n'est pas encore arrêtée, mais un vol dédié "pour le compte des exploitants des départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse" se prépare, a expliqué à l'AFP Didier Leschi, directeur de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), qui chapeaute l'opération.

Le vol aura lieu "durant le mois de décembre" et "devra porter sur environ 300 saisonniers", a-t-il précisé.



"Il s'agit de saisonniers pour du maraîchage et de l'horticulture: salades, fruits et légumes

verts notamment. Il ne s'agit pas que de ramassage, mais également de taille, de prépara-

tion des champs pour la culture, etc", a détaillé Didier Leschi, précisant que le coût du

transport serait pris en charge par les employeurs.

Comme en octobre, lorsque l'OFII avait organisé un pont aérien pour permettre l'arrivée de plus de 900 travailleurs saisonniers marocains pour les récoltes de clémentines en Corse, ou plus tard l'arrivée de 36 saisonniers vers le Lot-et-Garonne, un strict protocole sanitaire va être mis en place.

Les travailleurs marocains doivent ainsi être testés au Covid-19 au départ et à l'arrivée, puis sept jours après leur arrivée.

La pandémie du coronavirus et la fermeture des frontières extérieures de l'Union européenne ont mis un frein à l'arrivée des travailleurs saisonniers, notamment ceux en provenance du Maghreb qui représentent une part essentielle des saisonniers en France.

Moncef Marzouki : *Le régime algérien prend en otage les séquestrés de Tindouf*



L'ancien président tunisien, Moncef Marzouki, a affirmé que le régime algérien "prend en otage" les séquestrés "pour un choix politique fallacieux", jugeant judicieux de les voir regagner la mère-patrie, le Maroc, au lieu de croire à des perceptions erronées.

"Le régime algérien sur le déclin vend des illusions aux Sahraouis qu'il détient comme otages au service d'un choix politique fallacieux", a-t-il dit lors d'une rencontre par visio-conférence organisée par une association algérienne sur la situation des libertés et de la démocratie en Algérie.

Il a ajouté que le régime algérien a commis un crime envers son propre peuple, qui s'est révolté contre lui, envers l'union maghrébine et envers les Sahraouis séquestrés à Tindouf depuis quatre

décennies dans des conditions difficiles, tout en s'interrogeant sur les "illusions qu'il est en train de vendre".

"Pris en otages par le régime algérien", les séparatistes du "Polisario" "courent derrière une patrie chimérique qui n'existera jamais", a-t-il estimé.

L'ancien président tunisien a avancé dans ce sens l'idée de vivre sous la souveraineté marocaine au lieu "d'être sous le protectorat ou les pressions dans une région saharienne algérienne".

Ils auront le droit de s'installer en Tunisie ou de travailler en Libye ou en Algérie, de contribuer aux élections qui se déroulent dans les pays de l'UMA dans un espace ouvert qui leur garantit une vie digne au sein de 100 millions de Maghrébins, a-t-il poursuivi.

Le régime algérien "est dans une position peu enviable", car il se trouve face

à "un mouvement de contestation populaire pacifique sans précédent, qui a constitué l'événement principal en Algérie l'année écoulée", a affirmé Moncef Marzouki, soulignant que ce "hirak" a prouvé sa capacité de réaliser "une révolution civile, démocratique et pacifique".

Les méthodes testées depuis l'indépendance par ce régime, "qui ne peut pas être réformé et qui est en déclin sur le plan politique et moral, "sont devenues inefficaces" face à un peuple qui sait comment s'en sortir.

Moncef Marzouki a, par ailleurs, souligné que le régime algérien tente, à travers la campagne systématique de répression, de semer la terreur au sein du peuple, car c'est "un système qui ne peut évoluer que dans le cadre de la violence", mettant en garde contre le basculement de certaines forces dans la violence.

Le Cap-Vert soutient la décision légitime du Maroc de rétablir la circulation à El Guerguarat

Le Cap-Vert a exprimé son soutien au Royaume du Maroc dans sa décision "légitime" d'intervenir pacifiquement pour rétablir la circulation des biens et des personnes dans la zone d'El Guerguarat au Sahara marocain.

"Le Cap-Vert, qui entretient d'excellentes relations d'amitié et de coopération avec le Royaume du Maroc et œuvre pour la promotion de la paix, du respect des droits humains et du bon fonctionnement de l'Etat de droit démocratique dans le monde entier, exprime son soutien au Royaume dans sa décision légitime d'intervenir pacifiquement pour rétablir la circulation des biens et des personnes dans la zone, et ce en parfaite conformité avec la légalité internationale", a affirmé le ministre capverdien des Affaires étrangères, Luis Filipe Tavares, dans une lettre adressée au ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita.

Dans cette lettre, M. Filipe Tavares souligne que son pays "condamne fermement les provocations dangereuses survenues dans la zone tampon d'El Guerguarat", notant que "ces actes hostiles visant à semer l'insécurité et l'instabilité dans la région représentent une menace à la libre circulation civile et commerciale et une violation des accords en vigueur".

Fidèle à sa position habituelle, le Cap-Vert "dénonce tous les actes inconsidérés qui portent atteinte au processus politique mené sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies, en vue de la recherche d'une solution politique à la question du Sahara et salue l'attachement du Maroc au respect de l'accord de cessez-le-feu", fait savoir le diplomate capverdien dans sa lettre. Et de conclure que le Cap-Vert réitère son soutien à l'initiative marocaine d'autonomie qu'il considère comme étant une voie crédible pour la résolution de ce conflit qui dure déjà depuis de nombreuses années.

Le Conseil arabo-australien salue l'initiative pacifique et responsable du Royaume

Le Conseil arabo-australien (AAC) a salué, mercredi, l'"initiative pacifique et responsable" du Maroc visant à rétablir la sécurité et faciliter la libre circulation des citoyens et des biens à El Guerguarat, au Sahara marocain.

Dans une déclaration à la presse, le Conseil a tenu à exprimer "sa solidarité et son soutien" au Royaume et aux mesures responsables prises, en conformité avec le droit international, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, pour défendre la souveraineté du Maroc, ainsi que les droits et la sécurité de ses citoyens.

Faisant part de son "inquiétude" des récents développements à la zone tampon d'El Guerguarat, l'AAC a rappelé que des miliciens du "Polisario" avaient "commis des actes de banditisme et entravé la libre circulation des véhicules sur la principale route commerciale entre le Royaume et la Mauritanie, tout en

harcelant de manière continue les civils locaux".

Ce blocage, causé par les séparatistes, s'est accompagné par la destruction de la route reliant le Maroc à la Mauritanie, relève le Conseil, qui est une organisation à caractère national, active dans les questions relatives aux droits humains et au dialogue intercommunautaire en Australie.

Face à ces provocations, fait observer l'AAC, le Maroc avait immédiatement alerté le Secrétaire général de l'ONU et les hauts responsables de l'organisation onusienne de ces développements d'extrême gravité, ajoutant que le Royaume a également attiré l'attention des membres du Conseil de sécurité et des Etats voisins sur cette situation.

"Une opération a ensuite été menée par le Maroc le 13 novembre afin de rétablir la libre circulation au niveau de ce point de passage", indique le Conseil, soulignant que cette

opération s'est déroulée de manière pacifique, sans affrontements ni menace à la sécurité des civils" et conformément à des règles d'engagement claires qui interdisent tout contact avec les civils.

Par ailleurs, l'AAC a réitéré son soutien aux efforts déployés par le SG de l'ONU pour parvenir à une solution négociée, juste, durable et mutuellement acceptable au conflit autour du Sahara marocain, conformément aux différentes résolutions du Conseil de sécurité.

Fondé en 1992 par un groupe d'éminents juristes et hommes d'affaires des différentes communautés, le Conseil arabo-australien s'assigne pour objectif de renforcer les relations arabo-arabes en faisant progresser les domaines d'intérêt politique, économique et social commun et en développant une plus grande prise de conscience et une meilleure appréciation des cultures et des valeurs de chacun.



La justice française saisie suite à l'agression de femmes marocaines par des nervis du Polisario

Un collectif de femmes franco-marocaines a saisi la justice française suite aux agressions que ces dernières ont subies de la part d'éléments du Polisario, lors d'une manifestation de soutien à l'intervention marocaine à El Guerguarat, samedi dernier à Paris.

Ces femmes, dont certaines étaient accompagnées d'enfants mineurs, dénoncent dans une plainte introduite auprès du procureur de la République à Paris de "violentes attaques" menées par des milices du Polisario dont certains, portant des treillis militaires, étaient munis d'armes blanches, de bâtons et de bouteilles de verre", venus intimider des "manifestants pacifistes qui chantaient des slogans unionistes sur un fond musical, pour défendre l'intégrité territoriale du Maroc dans une ambiance joviale".

Après plusieurs provocations sagement ignorées par le rassemblement unioniste marocain, les miliciens du Polisario ont "avancé progressivement en rangs serrés avant de lancer un ordre d'attaque à haute voix en arabe comme dans un terrain de guerre moyenâgeux avec en première ligne des hommes masqués en treillis militaire qui ont donné des coups de matraque aux gens sans que les victimes n'aient eu le temps de réaliser ce qui se passait", s'indigne le collectif féminin franco-marocain dans un communiqué.

"Nous avons été témoins et victimes de la magnitude des violences portées à des personnes venues manifester en paix et nous avons assisté certaines victimes dans une ambiance de panique générale", affirme les femmes.

"Ces miliciens du Polisario ont tapé sur tout le monde comme en attestent les vidéos qui circulent sur les réseaux sociaux : des



À Paris et à Bruxelles, les Marocains ont exprimé haut et fort leur soutien à notre cause nationale.

jeunes, des personnes âgées, des femmes accompagnées de mineurs et de bébés en poussette, coincées à côté de la fontaine du monument de la place de la République", soulignent ces femmes qui se sont constituées en collectif pour poursuivre en justice les auteurs de ces agressions.

Il s'agit de scènes d'une "violence inouïe" dont les auteurs doivent être mis en examen par la justice française, réclament-elles, notant que "le plus étonnant est qu'au-

cul d'entre eux ne répondait aux sommations en français lancées par les victimes".

Ces miliciens du Polisario ont également enrôlé plusieurs adolescents mineurs postés en hauteur autour du monument, lançant des cris d'exaltation avec violence et déchaînement, dénoncent-elles dans leur communiqué.

À l'heure où le monde entier dénonce la violence à l'égard des femmes, plusieurs femmes portant les drapeaux marocain et

français accompagnées d'enfants mineurs et de bébés, voulant échapper aux heurts pour se mettre en sécurité, ont été "isolées dans les avenues adjacentes à la Place puis physiquement agressées, blessées, insultées et humiliées par une bande de miliciens du Polisario", ajoutent ces femmes.

L'une d'entre elles, dont les vidéos circulent sur les réseaux sociaux, a fait l'objet de harcèlements et de menaces de la part du clan polisarien, indique le collectif.

Les séparatistes font choux blanc à Bruxelles



Le soi-disant soutien à «la cause sahraouie» au niveau de l'Europe gonflé à l'hélium par les médias algériens, a été dévoilé au grand jour, mercredi, lors d'une manifestation à Bruxelles, annoncée en grande pompe sur les réseaux sociaux mais qui n'a rallié qu'une toute petite poignée de gens.

On savait depuis quelque temps déjà que le Polisario a perdu pied en Europe, après avoir été anéanti en Afrique et en Amérique latine où il comptait quelques sympathisants nostalgiques de la guerre froide, mais aujourd'hui sur la célèbre place Schuman au cœur du quartier européen à Bruxelles, le spectacle était pathétique : Trois pelés et un

tondu. Même les membres de ce pseudo-«comité belge de soutien au peuple sahraoui», qui a lancé l'appel à manifester, n'étaient pas présents, ce fond de gamelle de l'ère communiste que dirige un vieux ringard qui émarge aux caisses noires des chancelleries algériennes pour entretenir la flamme finissante de «la lutte sahraouie» auprès de l'Europe à travers ce qu'il appelle l'EUCOCO. Toute cette martingale s'est écroulée!

Devant ce camouflet, quelques journalistes ayant cru aux affiches publiées sur les réseaux sociaux et qui sont venus couvrir «l'événement» se demandaient groggy où sont passés ces soi-disant eurodéputés, ces pseudo-sympathisants européens de la onzième heure dont se gargarisent le Polisario et l'Algérie et qui prétendent défendre ce fameux «droit à l'autodétermination» du pseudo-«peuple sahraoui». Rien de tout ça.

Leur présence était néanmoins utile à la fois pour leur propre gouverne et pour leurs rédactions, car ils se sont rendu compte, tout comme dans l'épisode d'El Guerguarat, que le Polisario entretient l'illusion, maîtrise l'art de la manipulation et de l'intox, aidé en cela par l'appareil de propagande algérien.

Et le plus important, c'est que, demain,

ces journalistes ne croiront plus à ces plans serrés qu'utilisent à profusion les médias algériens pour montrer qu'il y avait foule dans une manifestation pro-séparatiste dans tel ou tel pays européen ou à ces images de conflits au Yémen ou en Afghanistan, voire de jeux vidéos de combats que la propagande polisarienne présente sur internet comme étant des "épopées glorieuses" contre le mur de défense marocain.

Après avoir débité quelques slogans rafraichis devant des passants blasés, les quelques polisariens qui se sont donné rendez-vous mercredi pour manifester devant les institutions européennes ont quitté les lieux bredouille.

À quelques encablures du lieu de ce rassemblement, de jeunes Marocains hissant haut les drapeaux, sont venus subrepticement exprimer leur soutien à la marocanité du Sahara, entonnant l'hymne national et des slogans patriotiques. Une image qui rappelle la saga d'El Guerguarat où les vaillants soldats des Forces Armées Royales sont intervenus avec tact et professionnalisme afin de restaurer l'ordre dans cette zone stratégique qui constitue la passerelle entre le Maroc et son prolongement africain.



En attendant le début de la vaccination, l'Angleterre se déconfinne

Entre esprit de Noël et la bonne nouvelle de l'approbation d'un vaccin, les Anglais ont repris mercredi le chemin des magasins après quatre semaines de confinement, retournant à un système de restrictions régionales.

Dans le grand magasin Selfridges à Londres, boules à facettes, musique et père Noël ont accueilli les clients masqués qui ont pu pour la première fois depuis quatre semaines déambuler dans les allées pour faire leurs courses pour les fêtes. "Je suis tellement contente d'être de retour, et avec Noël, c'est super", se réjouit Charlotte Cobb, un masque représentant le musée d'un chat sur le visage. "Ce Noël" n'est "certainement pas celui que nous aurions anticipé l'année dernière", souligne Maeve Wall, directrice du magasin. "Il va être différent pour nous, il ne nous reste plus que trois semaines et demi", déclare-t-elle à l'AFP.

Magasins, salles de sport peuvent rouvrir, services religieux et mariages reprendre. Les habitants peuvent désormais se réunir, à six maximum, et à l'extérieur uniquement si leur région est concernée par le niveau d'alerte le plus élevé. Mais la fin de ce deuxième confinement laisse 99% de la population de l'Angleterre soumise à des règles contraignantes interdisant à des foyers différents de se retrouver chez eux ou au restaurant ou n'autorisant les pubs à fonctionner, dans le meilleur des cas, qu'à condition de servir un repas.

Elle coïncide surtout avec l'autorisation du vaccin contre le Covid-19 de l'Allemand BioNTech et de l'Américain Pfizer, le premier approuvé par un pays occidental, avec l'horizon d'un retour à normale dans les mois qui viennent pour une population lassée des restrictions.

Pays le plus endeuillé en Europe avec plus de 59.000 morts, le Royaume-Uni a commandé au total 40 millions de doses du vaccin Pfizer/BioNTech pour 2020 et 2021, ce qui permettra de vacciner 20 millions de personnes - un peu moins du tiers



de la population-, deux doses étant nécessaires. Dès la semaine prochaine, 800.000 doses seront disponibles, destinées en priorité aux personnes les plus âgées et aux soignants. La vaccination ne sera pas obligatoire.

La rapidité à approuver le vaccin n'est pas synonyme de précipitation, a assuré l'agence britannique du médicament, assurant que son travail s'était déroulé de manière "indépendante" et "rigoureuse" malgré la pression considérable créée par la pandémie.

L'annonce n'a pas manqué de réjouir les Britanniques. "C'est une très bonne nouvelle", a réagi Sue Manning, qui tra-

vaille pour le service public de santé, interrogée dans les rues de Londres. Elle pense en particulier aux "personnes âgées qui sont restées coincées dans les maisons de retraite depuis des mois" pour éviter d'attraper le virus. "Ce n'est en aucun cas la fin de l'histoire, ce n'est pas la fin de notre lutte nationale contre le coronavirus", a toutefois prévenu le Premier ministre Boris Johnson devant les députés, appelant à ne pas "s'emballer". Il faudra du temps pour vacciner l'ensemble de la population, les autorités espérant que les plus vulnérables soient vaccinés d'ici au printemps.

Les prochains mois, la population sera vaccinée d'abord dans des centres hospita-

liers, puis dans des maisons médicales et pharmacies et enfin, quand la vaccination sera généralisée, des centres de conférence et salles de sport seront utilisés, a expliqué le ministre de la Santé Matt Hancock devant les députés.

La bonne nouvelle tombe à point nommé pour Boris Johnson, qui a subi une fronde de la part de son propre camp face à l'introduction de restrictions plus sévères qu'avant le deuxième confinement et le retour à un système d'alerte à trois niveaux. 55 députés de la majorité ont voté contre le plan gouvernemental et 16 autres se sont abstenus, confrontant le Premier ministre à la plus importante rébellion.

Google épinglé par l'administration pour la surveillance de ses employés

Une agence fédérale a donné mercredi deux semaines au géant du numérique Google pour répondre à des accusations de surveillance, interrogatoire et usage d'autres méthodes à l'encontre de ses employés militants.

Le National Labor Relations Board (NLRB), censé s'assurer que le droit du travail est bien appliqué, a rendu ses premières conclusions à la suite d'une plainte déposée il y a un an, après le licenciement d'employés de Google surnommés les "Thanksgiving Four" (Les Quatre de Thanksgiving) juste avant cette fête.

Les quatre employés ont avancé que leur licenciement en 2019 était intervenu en

présailles de leur volonté de mettre en place un syndicat, Google répondant qu'ils étaient au contraire accusés d'avoir violé les règles internes de sécurité.

Selon la requête du NLRB, obtenue par l'AFP, Google "surveillait" les employés en regardant les présentations qu'ils avaient préparées pour tenter de convaincre les salariés d'un fournisseur du géant numérique à se syndiquer. Google a également "mené des interrogatoires d'employés concernant des activités protégées" et menacé de représailles s'ils passaient hors de la chaîne hiérarchique pour des plaintes au sujet de diverses thématiques, telles que le comportement sur le lieu de travail, selon les éléments de la requête.

"Il paraît évident que les actes de Google ne sont pas défendables", a estimé l'un des quatre employés concernés, Laurence Berland, interrogé par l'AFP.

Google dispose désormais de 15 jours pour répondre à la requête du NLRB, en attendant une audition programmée le 12 avril prochain à San Francisco. "Nous appuyons fermement les droits de nos employés sur le lieu de travail, les discussions libres et les débats respectueux ont toujours été dans la tradition de Google", a assuré un porte-parole du groupe, interrogé par l'AFP. "Nous sommes fiers de notre culture et la défendons contre les tentatives visant à la saper volontairement, cela inclut les violations des

règles de sécurité et des systèmes internes", a ajouté cette même source.

Le groupe fait face depuis plusieurs mois à différents mouvements de contestation de la part de ses salariés; plusieurs milliers d'entre eux ont notamment manifesté fin 2018 contre la gestion du harcèlement sexuel chez Google.

Une autre manifestation visait à dénoncer le fait que le géant du numérique signe des contrats en lien avec des conflits armés ou la gestion des frontières américaines, ainsi que contre la volonté de Google de créer un moteur de recherche spécifique afin de répondre à la demande de censure du marché chinois.

L'ancien président Giscard d'Estaing est mort du Covid-19



"H"omme de progrès et de liberté", "un réformateur": Le troisième président de la Ve République Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), qui modernisa dans les années 70 la vie politique avant de voir son mandat fracassé par la crise économique, est mort mercredi soir du Covid-19, entouré des siens dans sa propriété d'Authon dans le Loir-et-Cher, à l'âge de 94 ans. "Son état de santé s'était dégradé et il est décédé des suites du Covid-19", a indiqué sa famille dans un communiqué transmis à l'AFP, en précisant que ses obsèques se dérouleront "dans la plus stricte intimité familiale."

Dans la nuit, son lointain successeur Emmanuel Macron a rendu hommage dans un communiqué à la mémoire d'un chef d'Etat dont "le septennat transforma la France". "Les orientations qu'il avait données à la France guident encore nos pas. Serviteur de l'Etat, homme politique de progrès et de liberté, sa mort est un deuil pour la nation française", ajoute Emmanuel Macron.

Le Premier ministre Jean Castex a salué jeudi matin "un homme de progrès" et de "liberté", dont "les réformes de société restent d'une profonde actualité". Outre une "politique économique et sociale marquée par le volontarisme et la solidarité", il fit "progresser de façon significative la construction européenne et le rayonnement international de la France".

Le président du Sénat Gérard Larcher a salué chez VGE un président "réformateur" qui avait selon lui, à la différence d'Emmanuel

Macron, souvent vu comme son héritier, une "vision", notamment "européenne".

"Un modernisateur et un Européen convaincu", a aussi salué le président du Conseil constitutionnel Laurent Fabius.

Hospitalisé à plusieurs reprises ces derniers mois pour des problèmes cardiaques, l'une des dernières apparitions publiques de "VGE" remontait au 30 septembre 2019, lors des obsèques à Paris de Jacques Chirac, qui fut à la fois son Premier ministre et son successeur indirect à la tête de l'Etat.

Figure de la vie politique française, incarnation du centre droit et tombeur du gaullisme, M. Giscard d'Estaing avait été élu à l'Elysée en mai 1974 à l'âge de 48 ans, alors le plus jeune président depuis Louis Napoléon-Bonaparte. "Pour des générations entières, notamment pour ceux qui se sont engagés auprès de lui dans leur jeunesse, il a fait souffler un grand vent de modernité sur la société française et fait naître un immense espoir de dépassement et de rassemblement", a réagi auprès de l'AFP François Bayrou, qui fit avec lui ses premiers pas en politique et qui fut son successeur à la tête du parti UDF. "Il reste l'immense souvenir d'intelligence et de rires partagés, en même temps qu'une grande nostalgie", a-t-il ajouté.

L'Assemblée et le Sénat, qui siégeaient au moment de l'annonce de son décès, ont observé une minute de silence.

Deux de ses successeurs à l'Elysée lui ont également rendu hommage: Nicolas Sarkozy a salué "un homme qui a fait honneur à la France, un homme pour qui j'ai éprouvé de l'admiration et avec qui j'ai toujours eu plaisir

à débattre", tandis que François Hollande a regretté que la France perde "un homme d'Etat qui a fait le choix de l'ouverture au monde", voyant dans VGE un président "résolument européen" mais qui n'a "pas toujours été compris".

Né à Coblenz (Allemagne) en 1926, Valéry Giscard d'Estaing, pur produit de l'élite française, diplômé de Polytechnique et de l'ENA, s'est imposé dans le paysage politique dès les débuts de la Ve République en occupant différents postes ministériels à partir de 1962.

C'est pourtant en opposition au gaullisme qu'il parvient à conquérir l'Elysée en 1974, en s'imposant d'abord à droite face à Jacques Chaban-Delmas, héritier revendiqué du général de Gaulle, puis en battant sur le fil le candidat socialiste François Mitterrand.

Celui qui ambitionne de réunir "deux Français sur trois" derrière sa politique multiplie les réformes sociales: abaissement de la majorité à 18 ans, légalisation de l'IVG ou création d'un secrétariat d'Etat à la Condition féminine, confié à la journaliste Françoise Girod.

Giscard impose également un style nouveau, qui entend alléger la pompe présidentielle, au risque de nourrir les procès en démagogie lorsqu'il s'invite à dîner chez les Français ou joue de l'accordéon.

Mais c'est surtout la deuxième moitié de son septennat, plombée par la crise économique et sociale née des chocs pétroliers, et marquée par le soupçon des affaires - celle des "diamants de Bokassa" a entaché durablement son image - qui donne du souffle à

ses contempteurs.

Le 10 mai 1981, il échoue finalement à se faire réélire président de la République, en s'inclinant face à François Mitterrand. "Je n'avais jamais imaginé la défaite", confiera-t-il plus tard.

Après son départ resté dans les mémoires - il lance un "au revoir" et laisse une chaise vide lors d'une ultime allocution télévisée - Valéry Giscard d'Estaing, alors seul ex-président en vie, traverse une profonde dépression. "Ce que je ressens, ce n'est pas de l'humiliation, mais quelque chose de plus sévère: la frustration de l'oeuvre inachevée", écrit-il en 2006 dans "Le pouvoir et la vie". Il redevient malgré tout l'un des leaders de la droite en dirigeant à nouveau son parti, l'UDF.

Mais, certain de la réélection de François Mitterrand, il ne concourt pas à la présidentielle de 1988. Sept ans plus tard, crédité de 2% dans les études d'opinion, il renonce à nouveau. Peu de temps avant sa mort, il se disait pourtant persuadé que, s'il s'était présenté, il aurait gagné contre Balladur et Chirac.

A partir de la deuxième moitié des années 90, Giscard et le giscardisme disparaissent peu à peu du paysage politique. L'ancien président de la France, européen convaincu, poursuit pourtant un ultime but: devenir président de l'Europe. En 2001, il prend la tête de la Convention pour l'Europe, chargée de rédiger une constitution européenne, qui sera rejetée par référendum (55% de non).

L'ex-chef de l'Etat était toutefois parvenu à devenir "immortel": en 2003, il s'était fait élire à l'Académie française.

A Gaza, une vie "excessivement difficile" pour les handicapés

Les personnes invalides mènent une vie "excessivement difficile" dans la bande de Gaza à cause du blocus israélien et du manque d'assistance du Hamas au pouvoir, a alerté jeudi Human Rights Watch à l'occasion de la journée mondiale des personnes handicapées.

Deux millions de Palestiniens vivent dans l'enclave coincée entre l'entité sioniste, l'Égypte et la mer Méditerranée et minée par la pauvreté et les conflits.

D'après HRW, les personnes en situation de handicap souffrent particulièrement du blocus imposé par Israël depuis 2007. "Plus d'une décennie de restrictions israéliennes ont privé les personnes handicapées de Gaza de leur liberté de mouvement et souvent de l'accès aux appareils, à l'électricité et à la technologie dont elles ont besoin pour communiquer ou sortir de chez elles", s'est alarmée jeudi Emina Cerimovic, chercheuse spécialisée en droits des personnes handicapées à HRW.

L'organisation de défense des droits humains souligne l'impact des coupures d'électricité récurrentes sur les handicapés qui ont besoin de lumière pour communiquer par langue des signes, ou d'ascenseurs ou scooters électriques pour se déplacer. Elle souligne aussi les restrictions imposées par Israël sur les importations de Gaza qui empêchent les handicapés de se procurer l'équipement médical nécessaire.

Le blocus israélien, "en plus de l'échec



des autorités du Hamas à pallier au manque d'infrastructures (pour handicapés) à Gaza et à lutter contre une stigmatisation répandue, contribue à rendre la vie de nombreux

invalides à Gaza excessivement difficile", a ajouté Mme. Cerimovic dans un communiqué, notant par exemple le manque de rampes d'accès ou d'ascenseurs dans de

nombreux bâtiments de l'enclave.

Promue par l'ONU, la journée internationale des personnes handicapées est célébrée chaque 3 décembre depuis 1992.

Procès historique sur les atrocités de la guerre au Liberia



Un ex-commandant rebelle libérien, Alieu Kosiah, accusé d'avoir commis des atrocités entre 1993 et 1995 pendant la guerre civile dans son pays, est jugé en Suisse, un procès doublement historique.

Aucun Libérien n'a été condamné jusqu'ici, dans son pays ou à l'étranger, pour des crimes de guerre commis pendant la guerre civile au Liberia. En outre, comme l'explique Human Rights Watch (HRW), Alieu Kosiah "est le premier individu à être jugé pour crimes de guerre par un tribunal pénal non militaire en

Suisse".

Un des principaux acteurs du conflit, l'ex-chef de guerre devenu président (1997-2003) Charles Taylor, avait été condamné en 2012 pour des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre perpétrés en Sierra Leone, voisin du Liberia, mais il n'a pas été inquiété pour les atrocités commises dans son propre pays d'Afrique de l'Ouest.

Le conflit au Libéria, l'un des plus atroces survenus sur le continent africain, a fait quelque 250.000 morts entre 1989 et 2003.

La plupart des commandants des différents groupes armés ont fui le pays après la guerre. Koshiah, qui vivait en Suisse depuis 1999 selon HRW, a été arrêté fin 2014, à la suite de plaintes pénales déposées par des victimes.

La Suisse, qui reconnaît le principe de justice universelle, a été appelée à traiter plusieurs affaires relevant de la justice internationale, mais c'est la première fois qu'un criminel de guerre présumé passe devant une instance non militaire.

En raison de la pandémie de Covid-19, les questions préliminaires et l'audition d'Alieu Koshiah ont commencé jeudi et se poursuivront jusqu'au 11 décembre devant le Tribunal pénal fédéral de Bellinzona. Mais les victimes, qui résident en Afrique, ne seront pas entendues avant 2021.

L'organisation Civitas Maxima, qui représente une partie des victimes, entend toutefois demander le report de l'audition de Koshiah à 2021. "C'est un dossier où Koshiah prétend qu'ils mentent tous et qu'il n'a commis aucun crime. Nous, nous voulons que ce débat contradictoire ait lieu", a expliqué à l'AFP Romain Wavre, avocat chez Civitas Maxima.

Le parquet fédéral helvétique accuse Alieu Koshiah d'avoir commis, entre 1993 et 1995, en qualité de membre de la faction armée ULIMO (United Liberation Movement of Liberia for Democracy), faction de groupes armés hostiles au mou-

vement de Charles Taylor (le Front national patriotique du Liberia, NPFL), plusieurs infractions constitutives de "crimes de guerre". A savoir: recrutement et utilisation d'enfant soldat, transports forcés, pillage, traitement cruel de civils, tentative de meurtre, meurtres (directement ou par ordre), profanation d'un cadavre et viol.

En France, le parquet antiterroriste a récemment requis un procès aux assises contre un autre ex-commandant rebelle libérien, Kunti K., accusé d'actes de torture. "Alieu Koshiah et Kunti K. étaient les deux des commandants du même groupe armé - ULIMO - et combattaient au même moment dans le Lofa County au nord du Libéria", a expliqué M. Wavre, de Civitas Maxima.

Plus de quinze ans après la fin du conflit, un grand nombre de personnalités directement impliquées dans la guerre civile occupent toujours des positions importantes dans les sphères du pouvoir politique et économique.

Les recommandations du rapport de la Commission vérité et réconciliation (TRC) publié en 2009 sont restées largement lettre morte, notamment au nom du maintien de la paix. "Il y a une énorme frustration de beaucoup de victimes au Liberia parce qu'il y a une complète impunité qui règne dans ce pays quand il s'agit de la poursuite des crimes de guerre", a déploré le directeur de Civitas Maxima, l'avocat Alain Werner.

Franck Galland : *Le Maroc s'est doté d'une infrastructure hydraulique de grande qualité mais qui doit être réévaluée en permanence*

Entretien

Franck Galland est diplômé en affaires internationales de l'Ecole supérieure de commerce de Marseille. Il est actuellement considéré comme l'un des meilleurs experts français des questions sécuritaires liées aux ressources en eau.

Il est l'auteur de trois ouvrages importants : *Le Grand Jeu : Chroniques géopolitiques de l'eau*, publié chez CNRS Editions en mars 2014, *Eau & conflictualités*, publié aux Editions Choiseul en janvier 2012 et *L'eau : géopolitique, enjeux, stratégies*, publié chez CNRS Editions en septembre 2008.

Il a également écrit pour différentes revues de relations internationales et de défense. Dans cet entretien accordé à Libé, il évoque la géopolitique de l'eau et la gestion du Maroc de cette ressource.



Libé : L'eau devient de plus en plus rare. Pourrait-elle entraîner des guerres dans des régions du monde ?

Franck Galland : Clairement, j'ai évoqué la diagonale de la soif qui part de la bande sahélo-saharienne jusqu'au Nord-Est de la Chine, malheureusement sur des situations de stress aiguës dans des zones, très déstabilisées politiquement et sécuritairement. A l'évidence, en cas de conflits de forte intensité, de guerres civiles, les infrastructures vitales en matière d'électricité et d'assainissement sont aussi des victimes et au final, ce sont les populations qui sont touchées ainsi que les établissements sensibles comme les hôpitaux. Je suis particulièrement inquiet de cette grande diagonale. Mais le Maroc est exclu de cette zone.

Pourquoi le Maroc est-il exclu de cette zone ?

Sa Majesté Hassan II, paix à son âme, a eu cette vision stratégique qu'il avait exprimée à la fin des années 60, en 1967 pour être précis, avec le programme de construction des grands barrages. Trente ans après, le Maroc qui partait de pas grand-chose, s'est doté d'une infrastructure hydraulique de grande qualité, qui doit être en permanence réévaluée, car le Maroc, malheureusement, comme beaucoup de pays du Sud de la Méditerranée, est confronté au change-

ment climatique. Nicolas Stern, grand économiste, disait que le changement climatique s'exprime en température mais se traduit en eau, à cause de l'évaporation. Dans cette grande diagonale de la soif, le Maroc est l'un des rares pays qui, par sa stabilité, la vision éclairée de son Roi Mohammed VI, continue dans cette logique d'ambition hydraulique et s'en sort plutôt admirablement. Mais il faut faire éminemment attention à ce que le changement climatique ne vienne pas anéantir les objectifs stratégiques qui ont été ceux du Maroc. Ce pays aura tout intérêt à continuer à faire ce qu'il a très bien fait grâce au partenariat public-privé et au recours à des ressources en eau alternatives avec le dessalement et demain la réutilisation des eaux usées et puis le couple solaire et eau potable. Aujourd'hui, on a besoin de 2 KW pour produire 1 m³ d'eau dessalée. Donc, il faut de l'énergie pour l'eau.

Vous avez parlé de plusieurs régions où il y a des menaces de conflit. Quelle en est la cause ?

Il y a des causes de rareté due à une surexposition, une surdemande de l'agriculture. Ces pays utilisent 90% des ressources en eau pour l'agriculture. Prenez un pays comme le Yémen qui, même avant le conflit qui le frappe, manquait considérablement d'eau, alors que dans les années 60 et 70, on appelait le Yémen « l'Ar-

bie felix » c'est-à-dire l'Arabie heureuse, l'Arabie verte car il y avait des techniques ancestrales d'irrigation. Le problème est que 90% de l'eau utilisée avant le conflit était à vocation agricole. Et donc voilà un pays qui avait de l'eau qui la gisait bien, mais qui depuis 30 ans utilisait son eau pour produire du kat. Autour de Sanaa, la capitale yéménite, vous n'avez plus d'eau.

Ce qu'il y avait dans les nappes a été surexploité, surpompé. Manque de gouvernance, manque de vision, manque d'investissement de maintenance, manque de projet. On a préféré donner la priorité à l'achat d'armes, aux téléphones portables, et aujourd'hui, il n'y a plus d'eau dans ce pays.

Vous avez présenté le fleuve du Sénégal comme un modèle de gestion frontalière de l'eau. Pourquoi ?

C'est grâce à la vision du chef d'Etat sénégalais Léopold Sédar Senghor. En 1972, il a créé une instance de dialogue, à savoir l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). Cette institution regroupe le Mali, la Guinée, la Mauritanie, le Sénégal avec un financement commun d'infrastructures : barrages, stations de pompage, partage de la ressource, de données scientifiques. C'est une réussite politique mais surtout une réussite tech-

nique et financière. Il faut vraiment que ce type d'initiatives s'étende. Il y a 3 ans, l'OMVS a donné naissance à une petite sœur : l'organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie. Espérons que l'OMVG saura suivre la même trajectoire que sa grande sœur. Espérons que l'initiative de l'OMVS fleurisse ailleurs.

Cela peut-il être un exemple pour la crise entre l'Ethiopie et l'Egypte ?

A l'évidence, j'en parlais avec l'ambassadeur d'Ethiopie qui participe au Forum de la paix de la Normandie. J'ai été l'un des premiers à en parler dès 2004. L'ambassadeur d'Ethiopie a raison, l'énergie produite par ce barrage doit être partagée.

L'Ethiopie est-elle en mesure d'accepter ce partage ?

Il y a une décision politique derrière, c'est clair, je comprends l'Egypte et le Soudan.

Aujourd'hui, on ne peut plus se satisfaire des solutions passées. Il faut rentrer dans le 21ème siècle, se donner la capacité des 40 prochaines années, avec des projets de partage électrique et de la ressource en eau.

Ces pays-là sont-ils prêts ?

Ils ne sont pas encore prêts, sinon, ils n'auraient pas besoin de médiation internationale qui a échoué pour le moment.

Caen : Propos recueillis par Youssef Lahlali

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

QUI CONTIENT DE L'AIL	EN VITESSE	POLUPON	MONTICELLE FIN DE VERBE	TRAIN À GRANDE VITESSE	TRÈS RUSÉ	RACOLA-GE EN ARGOT	IMPERMÉABLE
LICENCE							
					VEÏNE		
AUTRE SOI-MÊME	LETTRÉS DE RABAT FILM		APERÇU EN TÔLE		ESPIONNA	ENLÈVE-NT	
SIFFLÉ EN TOURNÉE				GAZ RARE ÉTEND-ARD			
DÉMONSTRATIF		À L'ENVERS: ARGENT			DE BAS EN HAUT: ABHORRE	LETTRÉS DE TACITE	
ARTICLE ESPAGNOL		CRACK	QUARTIER DE FÈS	VOYELLES VOYELLES		VARIANTE DE HÉ SUR-LÉ-CHAMP	
LIONS	FABULEUSEMENT POPULAIRE NOUVEAU						
					LETTRÉS DE PLOTIN		MISÉR-ABLE
À L'ENVERS: DÉMONSTRATIF		BENËT	CONJON-CTION	FIN DE PARTIE		MARQUE UNE ÉMOTION VIVE	MONAR-QUE
CAVALIER DU ROI	EN LOUCEDÉ			À L'ENVERS: ROC			
TEUF				EN VEDETTE		BÊTASSE	

Solution mots flechés d'hier

RELAXE	L	LEON DE CONQUÊTES	CASANIE RE	ANCIENNE	U	EN CATTIMINI	A	ALIRE PÈRE DE SEM	BLÈCHE	M	LARDON
CASSE-PIEPS	I	M	P	O	R	T	U	N	O	M	
GROS SERPENT	B	O	A	VENI CHALUP BOULSE	S	I	R	O	C	C	O
	T	E	R	N	E	S	CARPINAX GRECQUE INVERSIÉE	O	E	H	U
ÉTEINTS	R	A	T	S	FIN DE VERBE	I	R	NAVIRE AIGUILLON	N	E	F
VELOCITE	V	E	L	O	C	I	P	E	D	E	P
BICYCLE	E	U	A	ROULÉ	R	O	M	A	T	R	E
	O	K	N	O	V	E	L	L	E	N	A
DÉCORP COMBINÉ	C	A	L	C	U	L	PETIT CUBE	D	C	O	A
INTÉRI-ÈTES	O	A	E	LE BOUT DE LA LANGUE	D	R	O	N	D	T	I
	E	B	E	R	L	U	E	E	S	P	O
RLISÉE	A	D	L	E	R	P	R	O	R	N	E
	R	O	U	E	E	L	UN TANTINET	P	E	U	S

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khâllil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R.
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130 / 64

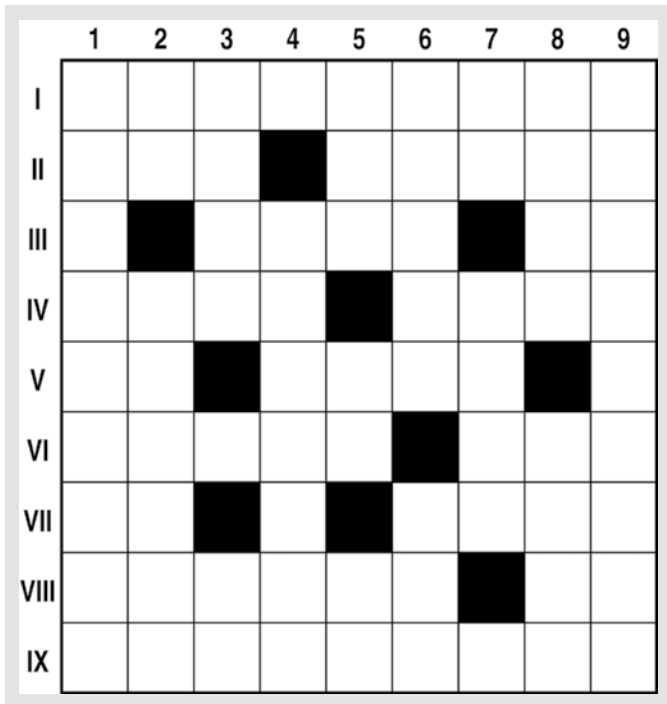
Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTELEMENT

- I. Bon chanteur et spécialiste du crochet.
- II. Réponse à référendum. Elle ne se méfie pas.
- III. Coin perdu. Dans le coup.
- IV. Décrépité. Traînard.
- V. Rose coupée en deux. Ouvrent les portées.
- VI. Jamais entendu parler. Terre du potier.
- VII. Préposition. Héros suisse.
- VIII. Salaire ou dividende. Largeur de tapisserie.
- IX. Dignitaires polonais.

VERTICALEMENT

- 1. Ne sont pas forcément dépourvus de nobles sentiments quand ils s'allient à l'aristocratie.
- 2. Alternative. Paquet de vers.
- 3. Endroit signalé. Part.
- 4. Rejeter.
- 5. Donna le sein à Dionysos. 576 mètres. Opéra à l'est.
- 6. Chevelue, au grand dam de Jules César. Celés.
- 7. Pour faire court, c'est vraiment nickel. Pour suspendre les carcasses.
- 8. Du genre à se laisser tondre la laine sur le dos. Passe à Rennes.
- 9. Invisibles, elles permettent de garder l'œil nu.

Solution mots croisés d'hier



Grilles de sudoku

Facile

			3 8					9
	3							
8		9		5 4	1			2
9		8						4
6 7	4	9		2	5 1	8		
1					6		7	
3		6 8	2		9		5	
						4		
7				9 3				

Moyen

			7 5	2				
2 8			3					9
	1	8						
		9				3		
9	6		1		7			5
	4				7			
				3		6		
3			7			5 1		
	2		4 9					

Difficile

1				9				4
7				1 6				
			5 8		9 7			
					1 2			
4 8						9 6		
	9 1							
	7 4		5 6					
		5 3						9
3		2						7

Expert

			3	1	4	2		
1			5				8	
	2			4				
6				4				5
		3				1		
2			8					7
				9				5
	5				3			2
9	1	4		5				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8 9 3	1 5 6	7 2 4
1 7 6	4 9 2	8 5 3
2 5 4	3 7 8	1 6 9
4 3 8	7 6 5	9 1 2
6 2 5	9 1 4	3 8 7
7 1 9	2 8 3	5 4 6
3 8 1	6 4 9	2 7 5
9 4 7	5 2 1	6 3 8
5 6 2	8 3 7	4 9 1

Moyen

7 3 5	8 4 9	6 1 2
6 8 2	7 1 3	9 5 4
4 1 9	6 5 2	7 8 3
5 2 4	9 7 8	1 3 6
9 6 1	2 3 5	4 7 8
8 7 3	1 6 4	2 9 5
2 5 8	4 9 1	3 6 7
3 9 7	5 2 6	8 4 1
1 4 6	3 8 7	5 2 9

Difficile

8 7 5	1 4 9	3 2 6
1 3 6	5 2 7	8 4 9
9 2 4	8 6 3	5 1 7
7 4 1	9 8 6	2 3 5
3 8 9	2 5 1	7 6 4
5 6 2	3 7 4	9 8 1
2 1 8	6 9 5	4 7 3
4 5 3	7 1 2	6 9 8
6 9 7	4 3 8	1 5 2

Expert

8 7 2	1 5 6	3 4 9
1 3 5	9 4 7	6 2 8
4 9 6	2 3 8	1 7 5
6 1 4	7 9 2	8 5 3
7 2 8	5 1 3	9 6 4
9 5 3	6 8 4	2 1 7
3 6 7	8 2 5	4 9 1
2 8 1	4 7 9	5 3 6
5 4 9	3 6 1	7 8 2

Economie

Le Maroc, pays fiable et sûr aux portes de l'Europe

Le Maroc, pays "fiable et sûr" aux portes de l'Europe, représente un relais de compétitivité en vue du redéploiement de certains outils de production, a indiqué, récemment à Rabat, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Economie verte et numérique, Moulay Hafid Elalamy.

Capitalisant sur la proximité géographique, les coûts logistiques réduits et les avantages comparatifs du Royaume ainsi que sur la réduction de l'empreinte environnementale de la supply chain, ce relais de compétitivité permettrait le dédoublement des outils de gestion de la production, a précisé M. Elalamy dans une déclaration à la presse à l'issue d'une entrevue avec le commissaire européen à l'élargissement et à la politique européenne de voisinage (PEV), Oliver Varhelyi.

Le ministre a, à cette occasion, invité les industriels européens à poursuivre et à accélérer leur développement au Maroc dans le cadre des nouvelles chaînes de valeur régionales, soulignant que le Royaume, dont le tissu de production a fait preuve d'agilité et d'une résilience remarquable durant la crise de la Covid-19, ambitionne de jouer un rôle moteur dans la mise en place de chaînes de valeur régionales au niveau euro-méditerranéen, rapporte la MAP.

Et de rappeler que "le Maroc, qui a franchi des pas importants dans sa transition énergétique, est résolument engagé dans la transition verte de son économie, à travers notamment son plan de relance industrielle dont l'industrie décarbonnée et circulaire constitue sa pierre angulaire".

Cette entrevue a été une occasion pour se féliciter des convergences entre les stratégies des deux parties et de constater une concordance de vues sur les thématiques pouvant structurer à l'avenir le partenariat bilatéral et contribuer aux efforts de relance, de diversification et de résilience économique.

La rencontre s'inscrit dans la continuité des échanges entre le Maroc et l'UE afin d'approfondir les discussions sur les perspectives de coopération dans le cadre du plan européen de développement pour le voisinage du Sud. M. Varhelyi effectue une visite au Maroc en compagnie de la commissaire européenne aux affaires intérieures, Ylva Johansson, au cours de laquelle les deux commissaires ont eu des entretiens avec plusieurs hauts responsables marocains.

Le déficit commercial se réduit à fin octobre



Au terme des dix premiers mois de l'année 2020, le déficit commercial s'est allégé de 25,6%, soit 44.208MDH. Selon les données publiées par l'Office des changes, il s'est établi à 128,54 milliards de dirhams (MMDH).

En effet, les importations et les exportations de marchandises ont enregistré des baisses respectives de 16,6% à 342,3 MMDH et de 10,1% à 213,7 MMDH, a relevé l'Office dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs d'octobre 2020 soulignant une amélioration de 4,5 points du taux de couverture qui s'est établi à 62,4%.

Soulignons qu'en glissement trimestriel, les chiffres de l'Office indiquent que les exportations des marchandises ont enregistré une hausse de 27,1% plus importante que celle des importations (+11%).

En détail, la baisse des importations de biens est attribuée au recul « des importations de la quasi-totalité des groupes de produits en l'occurrence des produits énergétiques (-22.403MDH), des produits finis de consommation (-19.820MDH), des biens d'équipement (-18.757MDH), des demi-produits (-11.398MDH) et des produits bruts (-2.648MDH) », explique l'Office des changes faisant savoir, en revanche, une augmentation de 6.938MDH des achats des produits alimentaires.

Il est à noter que le recul de 35,3% de la facture énergétique,

qui s'est établie à 41.147MDH à fin octobre 2020 contre 63.550MDH à fin octobre 2019, soit -22.403MDH, suite principalement à la baisse des approvisionnements en gas-oils et fuel-oils (-12.789MDH).

Selon l'Office des changes, « cette évolution s'explique par l'effet prix en baisse de 32,5% (3.809 DH/T à fin octobre 2020 contre 5.640 DH/T un an auparavant) », alors que les quantités importées n'ont baissé que de 11,3% (5.010Mt à fin octobre 2020 contre 5.651Mt à fin octobre 2019).

Quant aux importations des produits alimentaires, il ressort des données recueillies qu'elles ont at-

teint 46.963MDH à fin octobre 2020 contre 40.025MDH une année auparavant, en raison de la hausse des achats du blé et de l'orge qui se sont respectivement établis à +3.592MDH et +1.479MDH.

Commentant les variations observées au niveau des exportations, les chiffres montrent que celles-ci ont connu une baisse de 10,1%, soit 24.127MDH de moins pour s'établir à 213.716MDH contre 237.843MDH un an auparavant.

Dans son bulletin du mois d'octobre dernier, l'Office explique que ce recul fait suite à la diminution des ventes de la quasi-totalité des secteurs : automobile (57.757MDH contre 66.794MDH, soit -13,5%); textile et cuir (25.414MDH, -18,7%); aéronautique (10.217MDH, -28,6%); phosphates et dérivés (41.485MDH, -2,2%); autres extractions minières (2.585MDH, -25,9%); agriculture et agro-alimentaire (50.608MDH, -0,5%); électronique et électricité (8.322MDH, -2,3%); autres industries (17.328MDH, -14,2%).

Le recul des exportations du secteur automobile dont la part dans le total des exportations s'élève à 27% contre 28,1% un an auparavant, est dû principalement à celui « des ventes du câblage (-24,2% ou -6.555MDH), de la construction (-17,3% ou -4.870MDH) et de l'intérieur véhicules et sièges (-12,5% ou -835MDH) », a expliqué l'Office des changes dans son bulletin.

Selon la même source, les exportations du secteur textile et cuir ont été affectées principalement par le recul des ventes des vêtements confectionnés (-4.390MDH) et celles des articles de bonneterie (-1.404MDH), peut-on lire.

Quant au recul des exportations de phosphates et dérivés (2,2%), il « provient essentiellement du recul des ventes de l'acide phosphorique de 23,9% ou -2.838MDH », a relevé l'Office ajoutant que les exportations des engrais naturels et chimiques ont enregistré une hausse de 8,3% ou +2.032MDH. Et de préciser que la part de ce secteur a capté 1,6 point dans le total des exportations passant de 17,8% à fin octobre 2019 à 19,4% à fin octobre 2020.

Soulignons enfin qu'au cours de ces dix premiers mois de 2020, la balance des échanges de services a affiché un excédent en baisse de 42,1% (+44.019MDH contre +76.068MDH).

Soulignons à ce propos qu'à fin octobre les exportations ont atteint 100.484MDH contre 156.495MDH à fin octobre 2019, soit -35,8% (-56.011MDH), tandis que les importations de services ont reculé de 29,8%, soit 23.962MDH de moins.

Au cours de la même période, les recettes voyages ont atteint 26.646MDH contre 67.072MDH une année auparavant (-60,3%), pendant que les dépenses voyages ont reculé de 50,4%.

Alain Bouithy



En glissement annuel, les importations et les exportations de marchandises ont enregistré des baisses respectives de 16,6% et de 10,1%

Maghreb Oxygène améliore son CA au troisième trimestre

Le chiffre d'affaires (CA) consolidé de la société Maghreb Oxygène a atteint 60,2 millions de dirhams (MDH) au cours du 3^{ème} trimestre de 2020, en hausse de 7,9% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Sur les neuf premiers mois de cette année, le CA consolidé a connu une décroissance de 2,5%, indique Maghreb Oxygène dans un communiqué, soulignant sa résilience pour limiter l'impact négatif de la crise liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) sur ses objectifs annuels, au vu de l'évolution positive de ses agrégats financiers.

Au volet des investissements consolidés, le montant des investissements est passé de 2,2 millions de dirhams (MDH) à 12,3 MDH à l'issue du 3^e trimestre 2020, précise la même source,

notant qu'en plus des investissements habituels, une enveloppe supplémentaire a été attribuée au secteur de la santé, notamment dans du matériel de production et de stockage de l'oxygène médical.

Par ailleurs, pour sécuriser le fonctionnement de l'unité de production cryogénique, Maghreb Oxygène a engagé des investissements de remise à neuf entre juin et septembre 2020. Sur la période s'étalant de janvier à septembre 2020, l'enveloppe des investissements consolidés a quadruplé comparativement à la même période de l'exercice écoulé pour se situer à 19,3 MDH, portée par la nature des investissements engagés.

En glissement annuel, l'endettement financier net consolidé de Maghreb Oxygène affichait une hausse de 15,5% à 126,6 MDH.

Hausse de 4,3% du crédit bancaire

Le crédit bancaire s'est accru de 4,3% après 5,2%, avec une augmentation des prêts au secteur non financier de 4,9% après 5,3%, selon Bank Al-Maghrib (BAM).

Cette évolution traduit la décélération de la progression tant des prêts aux sociétés non financières privées de 7,6% à 6,9% que celle des crédits aux ménages de 2,5% à 2,3%, explique BAM dans sa note sur ses indicateurs clés des statistiques monétaires d'octobre 2020.

Pour ce qui est des crédits aux sociétés non financières publiques, leur taux d'accroissement est resté stable à 4% par rapport au mois précédent, indique la même source, ajoutant que la ventilation

par objet économique des crédits alloués au secteur non financier fait ressortir un accroissement de 1,4% des concours à l'équipement et de 10,8% des facilités de trésorerie.

S'agissant des crédits immobiliers, ils ont enregistré une hausse de 1,8%, alors que les prêts à la consommation ont vu leur baisse s'accroître de 2,1% à 2,9%.

En glissement mensuel, le crédit bancaire a enregistré un repli de 0,9%, recouvrant une baisse des concours à l'équipement de 0,2%, des prêts à la consommation de 0,4% et des facilités de trésorerie de 1,1%, ainsi qu'une hausse de 0,4% des crédits immobiliers.

L'OCP lance la phase II du programme Al Moutmir de semis direct

Le Groupe OCP a annoncé le lancement de la deuxième phase du programme Al Moutmir de semis direct pour la campagne agricole 2020-2021, visant 20.000 hectares, soit le double de la superficie couverte l'année dernière.

"Suite aux résultats très encourageants de la première phase du programme Al Moutmir de semis direct lancée en octobre 2019, l'OCF et dans la continuité de son engagement en faveur du développement d'une agriculture plus résiliente face aux changements climatiques, lance la deuxième phase de ce programme pour la campagne agricole 2020-2021", indique lundi le Groupe dans un

communiqué.

L'OCF prévoit pour cette campagne l'installation du double de la superficie couverte l'année dernière pour passer ainsi de 10.000 ha à plus de 20.000 ha au niveau de 100 localités dans 23 provinces réparties sur différentes zones agro-climatiques, précise le Groupe.

Avec plus de 4000 agriculteurs bénéficiaires, la deuxième phase ciblera les céréales et légumineuses en premier lieu, mais aussi d'autres cultures à fort potentiel comme les oléagineuses, ajoute la même source.

40 semoirs ont été mis à la disposition des organisations professionnelles porteuses dans différentes régions du Royaume. Les petits agriculteurs accompagnés dans le cadre de l'initiative Al Moutmir vont bénéficier des semoirs pour effectuer l'opération de semis avec zéro labour, rapporte la MAP.

Au moins 600 plateformes de démonstration de semis direct seront installées et suivies selon un itinéraire technique et un protocole scientifique permettant de transmettre aux agriculteurs les bonnes pratiques agricoles (notamment de fertilisation raisonnée et de lutte intégrée) et comparer les résultats obtenus par rapport à un témoin

conduit par l'agriculteur en mode conventionnel. Le but est d'encourager la pratique d'une agriculture basée sur des fondements scientifiques, une agriculture plus résiliente et durable permettant de faire face aux aléas du climat tout en préservant les ressources et améliorant la structure et la fertilité des sols.

Les OP porteuses et les agriculteurs adhérents bénéficient du suivi et de l'accompagnement d'une équipe d'experts et agronomes expérimentés, à travers des visites régulières, des formations ciblées et adaptées ainsi que des écoles aux champs leur permettant de voir pour croire et d'apprendre en pratiquant des techniques fondées sur des bases scientifiques solides, ajoute la même source.

Pilier de l'agriculture de conservation, le semis direct consiste à utiliser des semoirs adaptés avec zéro labour, préservant ainsi les sols, les stocks d'eau et contribue au développement de la vie microbienne des sols, rappelle la même source.

Par ailleurs, le recours au digital pour capitaliser sur la data collectée auprès des agriculteurs est parmi les points forts de ce dispositif qui ambitionne d'enrichir la base de données agronomique marocaine et doter l'écosystème de data fine et à l'échelle locale pour faciliter la prise

de décisions agricoles, relève l'OCF.

A travers les solutions technologiques développées par Al Moutmir, l'OCF vise la digitalisation de la conduite agronomique des parcelles du semis direct. Cela permet de remonter et suivre les informations en temps réel sur l'évolution des plateformes pour capitaliser sur le savoir agronomique récolté au niveau de chaque plateforme de démonstration ou chaque terrain suivi et conduit en semis direct», explique le Groupe.

En vue de capitaliser sur les remontées des plateformes de démonstration de semis direct et faciliter le partage de ces remontées avec l'écosystème, une application digitale a été mise en place par l'équipe Al Moutmir. "Agritrial" permet aujourd'hui la digitalisation de la conduite agronomique des parcelles de démonstration de semis direct et la remontée en temps réel d'informations fines sur l'évolution des plateformes (stades phénologiques, couleurs, stress, taille, photos & vidéos des plantes...). Ce gisement d'informations est mis à la disposition de l'écosystème scientifique, académique et économique.

Pour une meilleure adhésion des agriculteurs et une pérennisation du système semis direct dans

les régions touchées, le Groupe indique avoir opté pour une approche participative des agriculteurs et des organisations professionnelles. A cet effet, 40 semoirs sont mis à la disposition des associations et coopératives agricoles actives et motivées, suivant un cahier des charges préétabli et des objectifs de réalisation de superficies prédéfinies selon le potentiel de chaque province. Le but étant d'en faire des ambassadeurs du semis direct et de l'agriculture de conservation afin de faciliter l'adhésion des agriculteurs et veiller sur la continuité et la pérennisation du système.

Et d'ajouter que l'offre Al Moutmir de semis direct mobilise, en plus des moyens techniques et financiers, des hommes et des femmes passionnés qui cautionnent ce challenge de développement du milieu rural, de l'acheminement du savoir et du renforcement des capacités des agriculteurs.

Selon l'OCF, l'offre Al Moutmir de semis direct est déployée dans le strict respect des mesures sanitaires et de distanciation sociale dictées par les autorités compétentes. Ainsi, plusieurs mesures de prévention ont été prises pour protéger les agriculteurs et les équipes engagées dans le programme.



Campagne agricole 2020-2021

Baisse du trafic passager aux aéroports de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma

Le nombre des passagers ayant transité par les aéroports de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a accusé une baisse d'environ 67,10% à fin octobre dernier, par rapport à la même période de l'année précédente, selon l'Office national des aéroports (ONDA).

Ainsi, les aéroports de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont accueilli 415.985 passagers durant les dix premiers mois de cette année contre 1.264.642 voyageurs à fin octobre 2019, a précisé l'ONDA dans un communiqué.

Concernant le trafic aérien de l'aéroport Tanger Ibn Battouta, il a reculé de 65,66% à fin octobre dernier, en accueillant 393.052 passagers, contre 1.144.750 passagers durant la même période de l'année précédente, rapporte la MAP.

L'aéroport Chérif Al Idrissi d'Al Hoceïma a, pour sa part, enregistré un volume de trafic commercial de 16.972 passagers à fin octobre 2020, contre 81.508 personnes, en glissement annuel, soit une baisse de

79,18%. Quant à l'aéroport de Tétouan, il a accusé une régression de 84,47% de son trafic passager, en passant de 38.384 personnes à fin octobre 2019 à 5.961 passagers à fin octobre dernier.

Pour le seul mois d'octobre dernier, les aéroports de la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma ont accueilli 42.849 passagers contre 126.261 voyageurs en octobre 2019, soit un recul de 66,06%.

Il convient de préciser que ces aéroports avaient accueilli 24.351 voyageurs en juillet dernier, 31.643 passagers en août et 31.197 voyageurs en septembre dernier. L'ONDA a attribué ces mauvaises performances à la pandémie de Covid-19, qui continue d'affecter le secteur aéronautique et de peser sur la reprise du trafic aérien.

Les chiffres font également ressortir que la ligne Tanger-Malaga s'est classée 3^{ème} dans le Top 5 des routes aériennes internationales en octobre dernier, avec 10.894 passagers et une part de 3,56%, derrière la ligne Mohammed V-Paris CDG avec 19.765 voya-



geurs et une part de 6,46%, et la ligne Mohammed V-Paris-Orly avec 12.933 passagers et une part de 4,23%.

Au niveau national, le trafic commercial

des passagers a enregistré une baisse de 70,79% à fin octobre dernier, par rapport à la même période de 2019, en atteignant 6.144.790 voyageurs.



Coup d'envoi du Festival international du film du Caire avec la participation du Maroc

Le coup d'envoi de la 42^e édition du Festival international du film du Caire a été donné, mercredi dans la capitale égyptienne, avec un protocole sanitaire strict pour prévenir la Covid-19. L'ouverture de cette manifestation culturelle, qui se poursuivra jusqu'au 10 décembre, a été marquée par un vibrant hommage rendu à l'écrivain et scénariste égyptien Wahid Hamed, qui s'est vu décerner le prix "Pyramide d'or", en reconnaissance à son dévouement au cinéma et à ses œuvres cinématographiques immortelles.

Lors de cette cérémonie, la star

égyptienne Mona Zaki a également été honorée en recevant le prestigieux prix "Faten Hamama", prix décerné par le festival pour récompenser la créativité cinématographique. Le célèbre scénariste britannique Christopher Hampton a été également honoré.

Par la suite, la direction du festival a présenté le jury de la compétition internationale de cet événement. Dirigé par le réalisateur et scénariste russe Alexander Nikolayevich Sokourov, le jury comprend le réalisateur et écrivain brésilien, Karim Inouz, le réalisateur allemand d'origine afghane, Burhan Qurbani, le producteur égyptien Gaby Khoury, l'actrice égyptienne Lebleba,

l'actrice mexicaine Naian Gonzalez Norvind ainsi que la réalisatrice palestinienne Najwa Najjar.

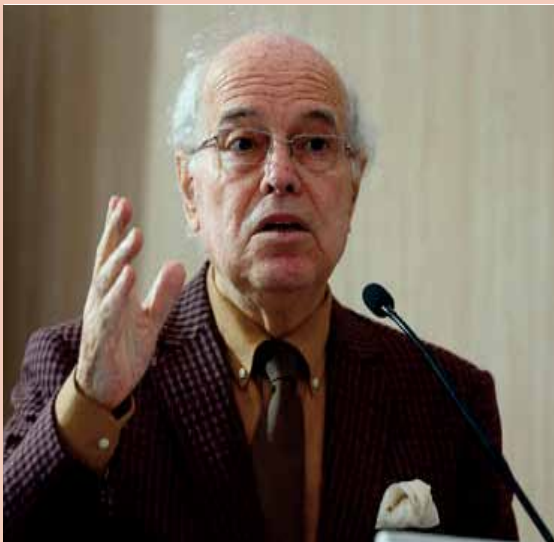
La cérémonie d'ouverture a été également ponctuée par la première projection dans le monde arabe et en Afrique du long métrage "The Father", réalisé par l'écrivain français Florian Zeller avec en co-vedette Antony Hopkins et Olivia Colman.

Le Maroc sera représenté aux activités du festival à travers deux films dans le cadre de la compétition "Horizons du cinéma arabe", à savoir "L'automne des pommiers" de Mohamed Mouftakir et "la Mélodie de la morphine" de Hicham Amal.

Le Royaume sera également présent dans le jury du "Cairo Film Forum", représenté par la productrice marocaine, Lamia Chraïbi. Outre la productrice marocaine, ce jury sera composé également du réalisateur et écrivain égyptien, Abu Bakr Shawky, et de la productrice et comédienne jordanienne, Saba Mubarak.

La compétition internationale du Festival du Caire (15 films) est marquée par la projection de trois films en première mondiale, à savoir le film chinois "Moyerdoga", réalisé par Sau Jinling, le Bulgare "German Language Lessons" de Pavel G. Vesnakov et l'Égyptien "couvre-feu" de Amir Ramsés.

Un nouvel ouvrage de Seddik Maâninou fait la lumière sur Salé du XVII^{ème} siècle



Dans un nouvel ouvrage sur l'histoire du Maroc intitulé "La République des Corsaires", le journaliste et écrivain Mohammed Seddik Maâninou fait la lumière sur le Salé du XVII^e siècle en adoptant un style journalistique principalement basé sur la "curiosité et l'investigation".

Paru récemment aux Éditions et Impressions Bouregreg, cet ouvrage de 209 pages tente de "dépeussier quelques faits inconnus" de l'histoire du Maroc, en essayant de transcender le mythe et la légende pour présenter un écrit qui se fonde sur les preuves et la documentation. Réalisé sous forme d'un "film documentaire", l'ouvrage invite le lecteur à découvrir, dans un cadre spatio-temporel, les événements qui se sont déroulés sur les deux rives du Bouregreg au cours de la première moitié du XVII^e siècle. Il relate les événements ayant marqué cette partie du Maroc et influé sur le cours de l'histoire de tout le pays, notamment l'arrivée des Andalous expulsés, l'émergence du mouvement des corsaires et des moudjahidines, et l'établissement de la "République des Corsaires".

Le livre traite également du parcours du moudjahid Al Ayachi, l'entrée dans la vallée de flottes européennes, l'arrivée d'envoyés et d'am-

bassadeurs, et l'afflux sur la ville de marchands, de consuls, d'aventuriers et d'agents en quête de richesses et de fortunes.

L'auteur estime que cette activité politique, maritime, diplomatique et économique demeure encore méconnue, et nécessite une exploration et une investigation plus poussées afin de préserver la "mémoire nationale" et d'enrichir la recherche scientifique sur une période unique de l'histoire du Maroc, soulignant que cette période était l'une des ères les plus riches de l'histoire de Salé.

Dans sa préface intitulée "La tribu des historiens", l'ouvrage se présente comme une "tentative de rappeler l'une des périodes ayant marqué l'histoire de l'embouchure du Bouregreg durant l'ère dite de la piraterie slaouie, et les activités soutenues qu'a connues le port de la ville tant en termes d'échanges commerciaux, d'activité diplomatique ou en matière de piraterie et de luttes de pouvoir.

L'ouvrage, qui comprend des photos, des documents et une chronologie historique, se compose de neuf chapitres traitant d'une panoplie de sujets tels que le mouvement corsaire et de jihad, les républiques de Salé et les visées de l'Angleterre.



Le Goncourt des Lycéens pour “Les Impatientes”

L'écrivaine camerounaise Djaili Amadou Amal, vedette de la littérature dans son pays, a remporté mercredi le 33e Goncourt des Lycéens pour “Les Impatientes”, roman poignant sur la condition des femmes dans le sud-Sahel. “L'écriture est simple et touchante et sonne juste, sans lyrisme superflu. C'est un livre subtil qui permet d'observer la question du mariage forcé par le prisme de ce témoignage émouvant”, a déclaré par visio-conférence la présidente du jury lycéen Clémence Nominé.

“Les Impatientes”, publié par la maison d'édition Emmanuelle Colas, est la reprise d'un roman publié dans son pays en 2017 sous un autre titre, “Munyal”, mot peul qui signifie patience. S'inspirant de sa propre expérience de femme mariée de force à 17 ans à un polygame, Djaili Amadou Amal met en scène plusieurs de ces femmes contraintes comme elle d'accepter les codes d'une société patriarcale oppressante.

Emue, Djaili Amadou Amal s'est dite “très sensible” au choix des lycéens. Pour elle, l'intérêt porté par les jeunes au sujet

des violences faites aux femmes “signifie un espoir pour l'avenir”.

Pour la phase finale, un jury composé de 12 lycéens a débattu mercredi matin à huis clos et en distanciel. Traditionnellement proclamé à Rennes, ville où il a été créé il y a plus de 30 ans, le Goncourt des Lycéens a été annoncé par visio-conférence en présence du ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer. Le Goncourt des Lycéens est un des prix les plus prescripteurs pour les ventes de livres.

Bouillon de culture

Sundance

Le festival du film de Sundance se tiendra en ligne et via des projections organisées dans des drive-in et des petits cinémas indépendants, en raison de la pandémie de coronavirus.

Le festival se tient traditionnellement en janvier et février dans les montagnes de l'Utah, depuis 1978, mais la Covid-19 maintient fermés la plupart des cinémas, d'autant plus que dans cet état américain, plus de 200.000 cas ont été recensés.

“Même dans ces conditions intenable, les artistes trouvent encore le moyen de faire leur travail, aussi audacieux que vital”, a déclaré la directrice du festival, Tabitha Jackson.

Sundance proposera donc des avant-premières respectueuses de la distanciation sociale en différents endroits, de la Californie à New York, “pour toucher en toute sécurité de nouveaux publics, là où ils se trouvent”, a-t-elle ajouté.

Des artistes devraient être physiquement présents lors d'événements organisés dans un cinéma de Park City, berceau du festival dans l'Utah, ainsi que dans deux drive-in de la région de Los Angeles. Des avant-premières seront également diffusées sur internet, suivies de séances de questions-réponses virtuelles.



L'IF de Meknès lance une galerie à l'air libre



L'Institut français (IF) de Meknès a lancé un appel à projets pour la mise en place d'une galerie à ciel ouvert pour permettre à des artistes de peindre une œuvre sur ses murs.

Cette initiative s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'espace mural tout en favorisant l'accès à l'art et le soutien aux artistes peintres marocains ou africains résidant au Maroc, indique l'IF.

Au terme du processus de sélection, trois œuvres prendront place sur les murs de l'IF entre le 07 et le 11 décembre.

Ces réalisations amorceront une collection à ciel ouvert de fresques et peintures murales qui définiront un parcours au sein de l'IF et de ses jardins.

Les techniques utilisées pour la réalisation des œuvres peuvent être toutes des techniques habituellement utilisées pour l'art urbain (affiche, mosaïque, peinture, graffiti, pochoir ...) pour autant qu'elles répondent au cahier des charges imposé, qu'elles soient adaptées au support, qu'elles se conforment aux normes de sécurité et qu'elles garantissent une pérennité de l'œuvre.

D'après l'IF, l'artiste est libre du choix de la thématique et du propos, ainsi que des techniques et matériaux composant l'œuvre. Cependant, le contenu du projet ne devra pas notamment comporter de message haineux ou discriminatoire, contenir toute évocation à caractère religieux ou partisan, contenir une marque protégée, ni faire l'objet d'un quelconque message publicitaire ou comporter une exploitation économique ou commerciale.

HORIZONS

Aaron Lezmy Mazagan cité de toutes les joies



Aaron Lezmy, natif d'El Jadida, en décembre 1935, est issu d'une famille marocaine installée dans cette ville depuis plusieurs générations. Après des études à l'école de l'Alliance israélite, il exerça à l'agence locale de la CTM, avant de s'établir à Casablanca à l'âge de 22 ans. Après la mort du Roi Mohammed V, il immigra en France. Dans ce témoignage Aaron Lezmy revient sur son parcours à El Jadida et Casablanca et sur les conditions de son exode.

Je suis Aaron Lezmy, Marocain originaire de Mazagan-El Jadida. Mon deuxième prénom Henri m'a été attribué, plus tard, par les autorisés français. Du plus lointain souvenir que j'ai, tous mes ancêtres, depuis plusieurs siècles, ont vu le jour à Mazagan. Nous étions une famille nombreuse de huit enfants : Pinhas, Simon, Salomon, Maxime, David et deux filles, Rachel et Marie. Et comme beaucoup de familles juives et musulmanes de cette cité, ma famille était modeste et je dirais même qu'elle était très pauvre mais vraiment très heureuse.

Mon père, Abraham Lezmy (1900-1958), était commerçant en habillement, et ma mère, Fréha Moyat (1903-1973), était femme au foyer. Tous deux de nationalité marocaine. Mon père est enterré au cimetière de Mazagan, alors que ma mère, elle, repose en Israël où elle a fini ses jours. Ma famille résidait à El Jadida au numéro 14 rue Das Curvas dans la cité portugaise tout près de la citerne. Nous habitons près de plusieurs lieux de culte : une église espagnole, une église française, une mosquée datant des débuts du 19^{ème} siècle et deux synagogues. Non loin de chez moi, il y avait la salle d'escrime où s'exerçait un champion jiddi de confession juive, c'était Charles Elgressy, dont j'étais un

fan et dont je suivais tous les engagements sportifs. Charles Elgressy était un champion connu et il avait défendu les couleurs du Maroc lors d'une compétition internationale. Nous avions comme voisins : la famille Bensimon, Nizri qui était professeur de menuiserie à l'Alliance israélite, et Ohayon qui était chauffeur de taxi. Notre rabbin était Rabbi Hayouss. Ce dernier nous donnait des cours d'hébreu et de kodesch dans un local mis à sa disposition par la communauté. Nous pratiquions donc notre religion et nos mœurs en toute liberté et quiétude.

J'ai fait ma scolarité à l'école de l'Alliance israélite dont le directeur était M. Sion et les professeurs étaient : Bensimon, Bensimhon, Afriat et El-moznino. Sous le Protectorat, les cours se faisaient en français et en hébreu. Mais nous parlions arabe en dehors de l'école et à la maison. L'introduction de l'arabe à l'école de l'Alliance a été faite plus tard après l'Indépendance. Pendant toute ma scolarité à l'Alliance, entre 1941 et 1948, Sion assumait ses fonctions de directeur. Son épouse était directrice de l'école des filles. Ce directeur, sévère et exigeant envers ses élèves, résidait au sein de l'établissement où il occupait un logement de fonction.

J'ai gardé de bons souvenirs de mon enfance et de mon adolescence à El Jadida. Les fêtes juives : kippour, rosh hachana, souccot et pessah étaient toutes célébrées dans la synagogue Bensimon qui se trouvait en dehors de la cité portugaise. En ces temps du Protectorat, je ne me souviens pas d'avoir connu de problèmes ni avec les Français ni avec les musulmans puisque mes rapports étaient amicaux avec tous en général. Quand je n'avais pas école, j'allais parfois au cinéma de Mme Dufour ou au Métropole.

En 1957, à l'âge de 17 ans, j'ai trouvé un emploi comme comptable à la Compagnie de transports au Maroc (CTM) sous les ordres du chef d'agence, M. Philippe. Mon collègue au travail était Si Jillali. Puis à l'âge de 22 ans j'ai quitté Mazagan pour travailler au siège de la CTM à Casablanca. Beaucoup de jeunes Marocains, à l'époque, se dirigeaient vers Casablanca pour gagner leur vie car à El Jadida, le marché du travail était plutôt restreint. Je résidais alors au boulevard d'Anfa et, c'est dans ce quartier que j'ai rencontré, en 1957, ma future épouse Emilienne Kaddouch, de nationalité française. Elle était la fille de Moïse Kaddouch (1914-1998) et d'Aziza Attias (1913-1957). Il y avait d'ailleurs beaucoup de Kaddouch dans ce périmètre. Nous nous sommes mariés le 31 janvier 1959 à Casablanca et nous y avons eu notre premier enfant, Patrick, en 1960.

Ce qui m'a poussé à quitter Casablanca pour la France, ce sont plusieurs raisons : économiques, politiques et sociales survenues après l'Indépendance. J'ai senti que quelque chose a changé dans la société et certaines de mes connaissances étaient parties en France ou vers d'autres destinations. Pour moi, ce changement arriva avec l'annonce de la mort du Roi Mohammed V, véritable icône de la communauté juive. Nous étions sortis à la Place de Verdun (devenue place Oued El Makhazine), ce jour du 27 février 1961, comme tous les Marocains, pour crier notre peine et rendre hommage à notre Roi bien aimé. Mais la situation économique n'avait pas arrangé les choses en raison notamment des contraintes financières et le manque d'investissement.

Comme la famille de mon épouse était de nationalité française depuis plusieurs générations et que son père y était déjà installé, la France me sembla

une destination évidente. Je suis parti en premier en juin 1962 pour tenter de trouver du travail à Paris. J'ai effectué le voyage en voiture avec deux de mes frères en passant par l'Espagne pour arriver à Marseille et ensuite atteindre la capitale française. Mon épouse m'a rejoint avec mon fils en août 1962. Pour elle, il s'agissait d'un rapatriement, en avion, pris en charge par la France.

J'ai donc fait ma vie en France en tant que cadre administratif dans la finance. Et c'est à Paris que j'ai eu mon deuxième enfant, ma fille Barbara, née en 1967. Ma naturalisation est intervenue en juin 1972.

Plus tard, en 2004, l'idée de partir en Israël m'est venue notamment quand mon fils était parti avec sa femme Charmian Abelson, de nationalité anglaise, avec ses deux enfants. Quant à ma fille Barbara installée en France, elle s'est mariée en 2007 avec David Elbaz, fils de Fernand et Chantal Elbaz d'Algérie. Mes autres frères et sœurs ont eux aussi quitté le Maroc à regret à cause de la conjoncture économique qui prévalait dans les années 60.

De toutes les périodes de ma vie au Maroc ou à l'étranger, j'avoue que la cité de Mazagan est restée pour moi synonyme de toutes les joies. Le Maroc mon pays ne s'oublie jamais.



Par Mustapha Jmahri

Reza Jafari, boussole et thermomètre de la colère afghane en France

Portrait



Lorsqu'il emploigne son téléphone, après s'être raconté, le jeune afghan Reza Jafari soupire: des milliers de notifications sur les réseaux sociaux, de messages, d'appels. "Ils veulent savoir ce que je décide pour la suite." "Ils"? Les exilés afghans à Paris, dont il est devenu le référent.

Soudain, ce jeune homme trapu de 25 ans se voûte sous le poids des attentes qu'il suscite. Depuis deux semaines et l'évacuation dans la confusion d'un camp de migrants dans le nord de Paris, il s'est érigé en meneur d'une communauté en proie aux divisions, qu'il a rassemblée ensuite place de la République sur un campement dont le démantèlement dans la violence a provoqué une vive émotion.

Le natif de Ghazni, près de Kaboul, yeux bridés typiques de la minorité hazara, est "très engagé avec les exilés afghans".

Avec son association "Enfants d'Afghanistan et d'ailleurs", il les aide pour leurs démarches administratives. Au Centre culturel afghan qu'il dirige, il promeut leur intégration. "Je fais tout avec les réfugiés, je dors presque avec eux. Au point que c'est en train de détruire ma vie", lâche-t-il.

C'est pour prendre "du recul" que Reza, Français depuis 2013, avait décidé de s'engager autrement, comme traducteur auprès de la Cour nationale du droit d'asile, devant laquelle il a donné rendez-vous à l'AFP.

Mais les récentes violences l'ont renvoyé au front.

"Ils se faisaient taper, gazer, humilier. Certains étaient devenus fous. Ça m'a obligé à revenir. Quelqu'un devait faire quelque chose, et c'était moi parce que je n'ai vu personne bouger", explique celui qui veut dépasser les déchirements ethniques qui rongent la diaspora afghane.

"Depuis, je n'ai pas arrêté", reprend-il. "On a réussi à les calmer.

D'ailleurs, beaucoup de gens pensent qu'avec (l'association d'aide aux migrants, ndlr) Utopia56, on a utilisé les réfugiés, alors qu'on a juste accompagné leur demande" d'être plus visibles, place de la République.

Si la situation en a fait la boussole de la communauté, Reza, lui, s'est "sentimental" par sa patrie d'adoption. "Je suis originaire d'Afghanistan. Je suis arrivé comme eux, j'ai dormi 15 jours sous un pont" à Paris en 2009, rappelle-t-il.

Son exil a commencé dès la petite enfance. Il était encore bébé quand ses parents ont fui pour l'Iran, où ils sont morts dans un tremblement de terre en 2003. A 9 ans, il se retrouve dans un camp, où il "devient très vite un homme".

En Iran, il ne peut pas être scolarisé et subit des "violences racistes" d'une police qui le place, un jour, à "l'isolement, dans le noir complet", avant de l'obliger à "dormir dans la merde".

C'est le déclic. Reza a 14 ans, l'adolescence bagarreuse et déjà "tout perdu": il paie un passeur pour franchir la frontière turque, puis rallie la Grèce à la rame, avant de passer en Italie caché dans un camion, entre des cartons de raisins secs.

Il finit par arriver à Paris, où il est pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, devient pupille de l'Etat et obtient la nationalité à 18 ans.

Après un bref retour aux sources

en Afghanistan, il intègre l'hôpital d'instruction des armées du Val-de-Grâce, à Paris.

"J'étais prêt à donner ma vie pour la France", résume-t-il, un pays qui l'a "très bien accueilli" alors qu'il se trouvait "dans le désespoir total".

"La France a changé. Mon combat pour la dignité des Afghans, c'est aussi un combat pour la dignité de la France. Il faut que le système change."

"Tous les Afghans savent qui c'est", dit de lui Maël de Marcellus, responsable d'Utopia56. "Il rassemble, il est écouté et respecté, mais il a mérité ce respect, parce qu'il est toujours là pour aider."

"Il fait le lien entre les Afghans en France. Personne ne peut rivaliser avec sa popularité ici", confirme Elyasa, un journaliste afghan en exil.

De fait, avec ses dizaines de milliers d'abonnés sur les réseaux sociaux, où il explique la procédure d'asile en France, "la plupart des Afghans qui arrivent me connaissent déjà", confirme l'intéressé.

Mais déjà le père de famille espère que son retour dans la mêlée sera bref. Il préférerait changer la donne en jetant des ponts entre ses deux cultures "pour montrer que les Afghans ne sont pas des terroristes et qu'ils peuvent bien s'intégrer".

Reza se félicite de bientôt retrouver l'ombre. Sauf, dit-il, si de nouvelles violences émergent. "Alors je repasserai à l'action."



La France a changé. Mon combat pour la dignité des Afghans, c'est aussi un combat pour la dignité de la France

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DARAA-TAFILALET
PROVINCE D'ERRACHIDIA
PACHALIK DE TINEJDAD
COMMUNE DE TINEJDAD

AVIS

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL COMMUNAL DE TINEJDAD
ANNONCE AU PUBLIC QU'IL PROCÉDERA À L'APPEL D'OFFRE POUR
L'OUVERTURE DES PLIS POUR LA VENTE PUBLIQUE LE :
25/12/2020 À 10 H AU SIÈGE DE L'ANCIENNE COMMUNE DE
TINEJDAD DES OBJETS SAISIS DÉTAILLÉES COMME SUITE :**

1-VELOMOTEURS

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
1	Peugeot 103	MOYEN
2	Hondomoto	MOYEN
3	Motobecane MBK	MOYEN
4	Spider	Mauvaise
5	Spider	MOYEN
6	Mobylette	Mauvaise
7	Docker	MOYEN
8	Falcon	MOYEN
9	Spider	MOYEN
10	Spider	MOYEN
11	Scooter DAK	MOYEN
12	Falcon	MOYEN
13	Motobecane	MOYEN

2-MATERIELS DE BUREAU

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
02	Bureau en Bois	MOYEN
01	Chaises Métalliques	MOYEN
09	Imprimantes	MOYEN
01	Chaise fauteuil	FERAILLE

3-PIECES DE RECHANGE

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
Qté	Pneus	MOYEN
Qté	Batteries	MOYEN
Qté	Pièces de rechange divers	MOYEN

4-ENGINES

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
01	Nacelle manuelle pour entretien Eclairage	MOYEN

5-Bois et troncs d'arbre

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
Qté	Bois et troncs d'arbre	-----/----- ----

6-FERRAILLES

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
03	Plateaux	-----/----- ----
Qté	Cadres d'ampoules d'éclairage Public	Mauvaise
01	Porte en Bois	Mauvaise
Qté	Ferrailles divers	Mauvaise

7-MATERIEL D'IRRIGATION

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
30	Tube Recta	Moyen
01	Turbine Recta	Mauvaise
01	Moteur électrique	Moyen

8-Motos

Nombre	MARQUE	OBSERVATION
01	Moto bécanne	Moyen
01	Docker Triporteur	Moyen

N° 10 667/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الصويرة
دائرة الحشنان
قيادة الشياظمة الشمالية
جماعة مجي

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة تقني من الدرجة الأولى برسم سنة 2020

يعلن رئيس مجلس جماعة مجي بأنه تقرر إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة تقني من الدرجة الأولى برسم سنة 2020 وذلك يوم 2020/12/31 بمقر الجماعة، لفائدة التقنيين من الدرجة الثانية المنتسبين لميزانية الجماعة والمتوفرين على ست (6) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، إلى غاية 31 دجنبر 2020.

يشتمل الامتحان على اختبار كتابي واختبار شفوي.

1 الاختبار الكتابي:

المعامل	المدة	مادة الاختبار
3	3 ساعات	تحرير موضوع ذو طابع مهني

2 الاختبار الشفوي:

المعامل	المدة	مادة الاختبار
3	3 ساعات	يتضمن الاختبار الشفوي حوارا مع اللجنة يتعلق باختصاصات الجماعات الترابية أو حول المهام المسندة للمعني بالأمر ومدى قدرته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها لذا فعلى الموظفين المستوفين للشروط النظامية لاجتياز هذا الامتحان، إيداع طلباتهم بمكتب الضبط للجماعة داخل أجل أقصاه يوم 2020/12/25.

N° 10 665/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عمالة إقليم الصويرة
دائرة الحشنان
قيادة الشياظمة الشمالية
جماعة مجي

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية برسم سنة 2020

يعلن رئيس مجلس جماعة مجي عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية برسم سنة 2020 وذلك يوم 2020/12/31 بمقر الجماعة، لفائدة المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة المنتسبين لميزانية الجماعة والمتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة، إلى غاية 31 دجنبر 2020.

يشتمل الامتحان على اختبار كتابي واختبار شفوي.

3 الاختبار الكتابي:

المعامل	المدة	مادة الاختبار
3	3 ساعات	تحرير موضوع ذو طابع مهني

4 الاختبار الشفوي:

المعامل	المدة	مادة الاختبار
3	3 ساعات	يتضمن الاختبار الشفوي حوارا مع اللجنة يتعلق باختصاصات الجماعات الترابية أو حول المهام المسندة للمعني بالأمر ومدى قدرته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة الممتحن بشأنها لذا فعلى الموظفين المستوفين للشروط النظامية لاجتياز هذا الامتحان، إيداع طلباتهم بمكتب الضبط للجماعة داخل أجل أقصاه يوم 2020/12/25.

N° 10 666/PA

وزارة الداخلية
 صالة اقليم شيشاوة
 دائرة امشوكة
 قيادة اشمران
 الجماعة الترابية كوزمت

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية الخاص بموظفي الجماعة الترابية كوزمت

يعلم رئيس الجماعة الترابية كوزمت عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية الخاص بالموظفين العاملين بالجماعة والمستوفين للشروط النظامية المطلوبة وذلك بمقر جماعة كوزمت وفق الجدول أسفله:

آخر أجل لإيداع الترشيحات	تاريخ، ساعة ومكان إجراء الامتحان	السنة المعنية	عدد المناصب المتحتن في شأنها	الشروط النظامية	امتحان الكفاءة المهنية
2020/12/25	التسعة (09) صباحا قاعة الاجتماعات بمقر الجماعة	2020	01	06 سنوات من الخدمة الفعلية بصفة تقني من الدرجة الثانية السلم 10	تقني الدرجة الأولى السلم 11
2020/12/24	التسعة (09) صباحا قاعة الاجتماعات بمقر الجماعة	2020	01	06 سنوات من الخدمة الفعلية بصفة مساعد تقني من الدرجة الثالثة السلم 6	مساعد تقني من الدرجة الثانية السلم 7

توجه طلبات الترشيح إلى رئيس الجماعة الترابية كوزمت عن طريق البريد المضمون أو تودع بمصلحة الموظفين بالجماعة مقابل وصل إيداع.

N° 10 668/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 WILAYA DE LA REGION FES-MEKNES
 PREFECTURE DE MEKNES
 Conseil de la Préfecture de Meknès
 S.G.S./S.E.T.M.

Avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°21/2020/BP

Le 31 Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé au siège du Conseil de la Préfecture de Meknès «sis à Avenue Abderrahmane Bnouzaidan, Annexe Agdal "ex-siège Préfecture al Ismaïlia"» à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Réhabilitation du terrain de sport de foot-ball au quartier Al Wahda à la Commune de Meknès Préfecture de Meknès

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré service des équipements et des travaux et des marchés du Conseil de la Préfecture de Meknès. Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Trente mille dhs(30.000,00dhs)**.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Deux million quatre vingt seize milles quatre dirhams Dhs 00 cts TTC (2.096.004,00dhs TTC)**.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des Articles : 27, 29 et 31 du Décret N°2-12-349, relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil de la Préfecture de Meknès.
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- ✓ Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit déposer leurs plis électroniquement conformément à l'arrêté du ministre des finances n°20-14 du 04 septembre 2014
- ✓ Ils seront examinés conformément aux dispositions de l'article 37 du décret n°2-12-349 précité.
- ✓ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation.
- ✓ Elle est prévu une visite des lieux pour le 16 Décembre 2020 à 10 heures, le point de départ sera du siège du conseil de la préfecture de Meknès, sis à l'adresse suscitée
- ✓ Le Secteur d'activité, la classe et la qualification demandés sont :

Secteur	Classe	Qualification
0	2	0.2

Ainsi le concurrent doit produire une Copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classement « à titre définitif ou provisoire »

- ✓ Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévue par le règlement de la consultation

N° 10 672/PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 صالة اقليم تازة
 دائرة واد اميل
 قبلة بوحلو
 جماعة بوحلو

إعلان
 عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 بجماعة بوحلو.
 يعطى رئيس مجلس جماعة بوحلو ، أنه تقرر إجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 يوم السبت 26 دجنبر 2020 بمقر الجماعة، لفائدة هيتي متصرف لوزارة الداخلية ومساعد تقني الدرجة الثالثة، وذلك وفق الجدول التالي:

الدرجة المتحتن بشأنها	شروط المشاركة في الامتحان	عدد المناصب المتحتن بشأنها	مواد الامتحان	آخر أجل لإيداع الترشيحات
مصرف لوزارة الداخلية	يشترك فيه المتصرفون المساعدون لوزارة الداخلية المتوفرين على القيد (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في تاريخ إجراء الامتحان.	01	اختبار كتابي: تحرير موضوع ذو طابع مهني لمدة ثلاث ساعات .	2020/12/21
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	يشترك فيه المساعدون التقنيون من الدرجة الثالثة المتوفرين على القيد (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة. إلى غاية 2020/12/31.	01	اختبار كتابي: تحرير موضوع ذو طابع مهني لمدة ساعتين . اختبار شفوي: يتضمن حوارا مع اللجنة يتعلق باختصاصات وزارة الداخلية والجماعات المحلية حول المهام المسندة للمعني بالأمر ومدى قدرته على ممارسة المهام المرتبطة بالدرجة للممتحن بشأنها لمدة 15 دقيقة.	2020/12/21

N° 10 669PA

المملكة المغربية
 وزارة الداخلية
 صالة اقليم الرحامنة
 المجلس الاقليمي الرحامنة
 رقم:
 تاريخ:

إعلان
 عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية لفائدة موظفي المجلس الاقليمي الرحامنة برسم سنة 2020

ينظم المجلس الاقليمي الرحامنة يوم السبت 19 ديسمبر 2020 بمقر المجلس الاقليمي الرحامنة، امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الأطر والأعوان لفائدة الموظفين المنتمين للميزانية الإقليمية للرحامنة المتوفرين على ستة سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية 31 دجنبر 2020، المستوفين للشروط المبينة في الجدول المرفق لهذا الاعلان.

ملف الترشيح	عدد المناصب المتباري بشأنها	شروط اجتياز الامتحان	إطار الترقية	الإطار الأصلي
يجب الاطلاع بشأن ملف الترشيح على منشور وزير الداخلية عدد 59 بتاريخ 11/09/2013. تودع ملفات الترشيح بمقر المجلس الاقليمي الرحامنة قبل تاريخ: 14 ديسمبر 2020 وهو آخر أجل لإيداع الترشيحات.	في حدود 13% من عدد الموظفين المستوفين للشروط النظامية بكل جماعة ترابية	الموظفون المتوفرين على ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة إلى غاية 31 دجنبر 2020 (وهو أجل معلق)	مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية
			مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثانية

N° 10 670/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Intérieur
 Région Marrakech safi
 Province Rhamna
 Secrétariat général
 DFL/SBM

AVIS RECTIFICATIF CONCERNAT L'APPEL D'OFFRE N° : 06/2020/BG

Il est porté à la connaissance du publics que :

La date d'ouverture des plis pour les appels d'offres ns : N° : 06/2020/BG ; Il a été modifié comme suit :

le secteur	Qualification exigés	Classe
A	A2	3

Au lieu :

le secteur	Qualification exigés	Classe
A	A2 ET A4 – A5	S

Le reste sans changement

Le dossier de la consultation peut être retiré au service budget et marché, Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état à l'adresse électronique www.marchespublics.gov.ma

N° 10 671/PA

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ
DISNAS SARL
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Aux termes d'un acte SSP, il a été établi les statuts d'une société à Responsabilité limitée dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : DISNAS SARL
La société a pour objet :
- COMMERCIALISATION ET DISTRIBUTION DES PRODUITS DETERGENTS ET DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Et en plus généralement toutes opérations se rattachant, directement ou indirectement aux objets précités ou susceptible d'en développement
Durée de la société : 99 ans
Le siège social est fixé au : DR OULAD SI ABDESLAM CHHALI LABKHATI SAFI

Le capital de la société est fixé à la somme de 100.000,00 dhs.
Il est divisé en 1000 parts sociales de 100,00 dhs chacune apportées par :
Mr BELKHAILYA SAAD : 34.000,00 dhs
Mme BELKHAILYA NASIBA : 33.000,00 dhs
Mr BELKHAILYA ANAS : 33.000,00 dhs

Gérance : la société est gérée par Mr BELKHAILYA SAAD
Exercice social : Du 01 janvier au 31 décembre de chaque année
Immatriculation : La société est immatriculée au Registre de Commerce au tribunal de 1ère instance de Safi le 01/12/2020 sous N° 11045

N° 10 675/PA

AFRIC FIRE PROTECTION SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/11/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : « AFRIC FIRE PROTECTION » SARL AU
Objet social : L'exportation, l'achat, la vente, la commercialisation, la distribution et la promotion et installation de matériel de protection d'incendie et de bâtiment et industriel, et de système de protection contre l'incendie y compris la tuyauterie ; Fourniture et accessoires de raccordement, tous les produits et articles contre l'incendie ; La fabrication, la conception, l'audit, l'assistance et l'exécution de toutes solutions de protection et de fluide

Siège social : 46 BOULEVARD ZERKTOUNI 3ème ETAGE N°6 CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
Gérance : Mr TAOUFIQI MOHAMMED, titulaire de la C.I.N N° MC227497
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°481573 du registre de commerce.

N° 10 678/PA

Association de Gestion des Complexes Sociaux et Maison Maternité (LOCAL) : Le complexe éducatif situé à Sawani Al-Mous (quartier Al-Salam) derrière l'hôpital local - Azemmour)
AVIS D'APPEL SUR OFFRES DE PRIX N°01/AGCSMM/2020
Le Mardi 29 Décembre

MODIFICATION
I/- suivant au PV de l'AGE en date du 07/02/2020 de la société MIEL ZAHRA CARLET SARL, il a été décidé :

*- Cession des parts sociales:
500 parts social soit 50.000,00 DHS de Mme ZOHRA LOUADI au profit de Mme F A T I M A - Z A H R A H O U R R I .
*- Nouvelle répartition du capital :
- Mme ZOHRA LOUADI : 500 Parts Soit 50 000,00 DHS
- Mme FATIMA-ZAHRA HOURRI : 500 Parts Soit 50 000,00 DHS
TOTAL : 1000 Parts Soit 100.000,00 DHS
*- Changement de forme juridique

L'assemblée générale, constate et approuve le changement de la forme juridique d'une Société à Responsabilité Limitée Associé Unique (SARLAU) à une Société à Responsabilité Limitée (SARL).

* la mise à jour des statuts.
II/- Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de CASABLANCA le 01/10/2020 sous le numéro 748164.

N° 10 677/PA

PAVILUX SARL AU CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21/10/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:
Dénomination : « PAVILUX » SARL D'ASSOCIEE UNIQUE
Objet social : Travaux de revêtement sols et murs, carrelage, pose de carreaux, marbre, granite; Tous corps d'état, génie civil, tous travaux de constructions, d'entretien et de rénovation de bâtiments, notamment maçonnerie, aménagement, peinture, carrelage, plomberie, terrassement, électricité, étanchéité, revêtement de sols et muraux, décoration d'intérieur, menuiserie en général et entretiens divers ;

Siège social : GROUPE AT-TAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI CASABLANCA
Durée : 99 ans
Capital social : le capital social est fixé à la somme de cent mille (100 000,00) dirhams
Année sociale : l'année sociale commence le 01/01 et finit le 31/12
Gérance : Mr TAOUFIQI MOHAMMED, titulaire de la C.I.N N° MC227497
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°481573 du registre de commerce.

N° 10 679/PA

2020 à 11 heures, il sera procédé aux bureaux du complexe éducatif situé à Sawani Al-Mous (quartier Al-Salam) derrière l'hôpital local - Azemmour à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE DEUX (02) COMPLEXES SOCIO-EDUCATIF ET DEUX (02) JARDIN D'ENFANTS DANS LA VILLE D'AZEMMOUR DANS LA PROVINCE D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction de l'Association de Gestion des Complexes Sociaux et Maison Maternité (complexe éducatif situé à Sawani Al-Mous (quartier Al-Salam) derrière l'hôpital local - Azemmour) sis l'adresse ci-dessus.

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : six mille dirhams (6.000,00 Dhs).

- L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent dix-huit mille huit cent vingt-six dirhams TTC. (218.826,00 dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 JOURNAL I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis aux bureaux du complexe éducatif situé à Sawani Al-Mous (quartier Al-Salam) derrière l'hôpital local - Azemmour.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation.

N° 10 679/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

REGION MARRAKECH SAFI PROVINCE DE SAFI CERCLE DE GZOULA CAIDAT OULED SALMANE

C. T OULED SALMANE Avis d'Appel d'Offre Ouvert N° 01/2020/OLS Le 28/12/2020 à partir de 11 h, il sera procédé dans la Salle de réunion de la commune Territoriale de OULED SELMANE (Annexe EL MACHRAK) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre des prix pour :

LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISTES COMMUNALES RELEVANT DE LA CT OULED SALMANE
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au siège de la C.T de OULED SALMANE outéléchargé à partir du site : www.marchespublics.gov.ma .
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DHS (Vingt Mille Dirhams) .
L'estimation du montant des Travaux est fixée à la somme de : 682491,55 DHS.

(Six cent quatre vingt deux mille quatre cent quatre vingt onze Dirhams,55 Cts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune Territoriale OULED SELMANE .
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit déposer leur plis par voie électronique au www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et du finance 20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 10 680/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

PROVINCE DE SAFI CERCLE ABDA CAIDAT DE SIDI ETIJI C. T SIDI ETIJI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT (séance publique) n°07/2020

Il sera procédé dans le siège de la commune sidi Ettiji l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts suivant :
Exploitation Droit d'entrée et de stationnement au souk et fondouk
Le Cautionnement Provisoire : soixante douze mille dirhams (72000,00 DH)
Date d'ouverture des plis : 29 décembre 2020 à 11H00
L'estimation des coûts d'exploitation Droit d'entrée et de stationnement au souk et fondouk établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Vingt quatre mille dhs. (24000.00

dirhams)./mois.
- Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au service de la régie à la commune.
- Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Jourmada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 du règlement de consultation.

N° 10 681/PA

إعلان عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة بعض هيئات الموظفين

يعلن رئيس جماعة أكنة عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 . وذلك يوم الخميس 31 دجنبر 2020 . ابتداء من الساعة التاسعة صباحا بمقر جماعة أكنة . لفائدة الموظفين المنسوين لمزاينة الجماعة . المتوفرون على أقدمية ست سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي إلى غاية إجراء أول اختبار. وذلك وفق ماهو مبين في الجدول التالي :

الإطار الأصلي	الدرجة المتمن بشأنها	شروط ولوج الامتحان	عدد المناصب المخصصة	أجل إيداع طلب الترشيح
تقني من الدرجة الثانية	تقني من الدرجة الأولى	يفتح الامتحان في وجه للموظفين الذين قضوا ست سنوات من الخدمة الفعلية في إطارهم الأصلي إلى غاية إجراء أول اختبار.	01	تودع طلبات الترشيح بمكتب الضبط بهذه الجماعة داخل أجل أقصاه: 16 دجنبر 2020.
تقني من الدرجة الثالثة	تقني من الدرجة الثانية	مساعد تقني من الدرجة الثانية	01	
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الثانية	03	
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	مساعد إداري من الدرجة الثانية	مساعد إداري من الدرجة الثانية	01	

وبصفة استثنائية وخلالا للمقتضيات القانونية الجاري بها العمل سيتم اعتماد اختبار كتابي واحد (عام أو خاص) لكل امتحان بالنسبة للامتحانات التي تشمل اختيارات كتابيين مع إجراء الاختبارات الشفهية.

N° 10 673/PA

إعلان عن إجراء امتحان الكفاءة المهنية

يتهيئ رئيس مجلس جماعة بني فغلووم بأنه سيتم تنظيم امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 وذلك يوم 2020/12/29 ابتداء من الساعة العاشرة صباحا بمقر الجماعة لفائدة الموظفين المرتبين في درجة مساعد إداري من الدرجة الثالثة (06) لولوج درجة مساعد إداري من الدرجة الثانية (07) ومساعد تقني من الدرجة الثالثة (06) لولوج درجة مساعد تقني من الدرجة الثانية (07) لذا فعلى الراغبين في المشاركة في هذه المباراة أن يتقدموا بطلبهم إلى مكتب الموظفين وفق الجدول أسفله :

لوج درجة	عدد المناصب المتمن من أجلها	الشروط النظامية	تاريخ إجراء الامتحان	أخر أجل لإيداع الترشيحات	الجهة المرسل إليها
مساعد إداري من الدرجة الثانية	متصّب واحد	ست سنوات من الخدمة الفعلية	2020/12/29	2020/12/27	مكتب الموظفين بجماعة بني فغلووم
مساعد تقني من الدرجة الثانية	متصّب واحد	ست سنوات من الخدمة الفعلية	2020/12/29	2020/12/27	مكتب الموظفين بجماعة بني فغلووم

N° 10 674/PA

CABINET AL ISTICHA-
RYA CONSULTING -
SARL-BOUZHNIKA
Tél/Fax: 0537649573
GSM: 0668792975.
«TOUSCANA
IMMOBILIER»
SOCIETE A
RESPONSABILITE
LIMITEE AU CAPITAL
DE 100 000.00 DH
SIEGE SOCIAL: RDC
N°1256 CITE RIAD
BOUZHNIKA -
RC : 4551 IF: 20684621

Par décision extraordinaire
Au siège social : RDC
N°1256 CITE RIAD BOUZH-
NIKA, les associés de la socié-
tée à responsabilité
limitée «TOUSCANA IM-
MOBILIER» SARL ont dé-
cidé ce qui suit :

* cession 500 parts sociales
par Mr. MUSTAPHA
SOUINI et 500 parts par
Mr. CHARKI SOUINI au
profit de Mr. MAAROUF
ABDELAZIZ.

"la démission de Mr. MUS-
TAPHA SOUINI de sa fonc-
tion gérant unique de la
société «TOUSCANA IM-
MOBILIER» et la nomina-
tion de Mr. MAAROUF
ABDELAZIZ.

"la transformation de la
forme juridique de la so-
ciété d'une Société à res-
ponsabilité limitée « SARL»
à une Société à responsabi-
lité limitée d'associé unique
« SARL AU».

Le dépôt légal est effectué
au secrétariat-Greffe du DE
IER INSTANCE BENSLI-
MANE, le 02/12/2020 sous
le n°405.

N° 10 682/PA

REGION CASABLANCA
SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE
D'EL BOROUJ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 8/2020

(Séance publique)

En date du 29/12/2020 à
dix heures du matin il sera
procédé au siège de la com-
mune d'el Borouj à l'ou-
verture des plis relatifs à
l'appel d'offres de prix
concernant l'affermage des
services du souk hebdoma-
daire HAD EL BOROUJ
pour les marchés allotis:

- Lot n 1: souk à bestiaux
- Lot n 2: droit d'entrée au
souk, droit d'exploitation
des lieux de vente des mar-
chandises, fondouk et par-
king de voitures

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré à la com-
mune d'el borouj (service:
régie de recettes), il peut
également être télécharger
à partir du portail des mar-
chés de l'état : www.mar-
chespublics.gov.ma

Des renseignements
concernant l'appel d'offres
peuvent être envoyées par
voie postale aux concur-
rents qui le demande dans
les conditions prévues à
l'article 22 du décret n
2.12.349 du 20 MARS 2013
fixant les conditions et les
formes de passation des
marchés de l'état, ainsi que
certaines règles relatives à
leur gestion, et à leur
contrôle.

le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 - 29 et 31 du
décret précité.

les concurrents peuvent :

-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis à la com-
mune d'el borouj (service:
régie de recettes).

-Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
président de la commune
D'EL BOROUJ.

-Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Le dossier présenté par
chaque concurrent est mis
dans un pli cacheté por-
tant le nom et l'adresse du
concurrent, l'objet du mar-
ché, la date et l'heure de la
séance d'ouverture des plis.
Ce pli contient deux enve-
loppes:

- la première enveloppe
comprend le dossier admini-
stratif et dossier technique "

- la deuxième enveloppe
comprend le dossier finan-
cier du soumissionnaire et
porte la mention " Dossier
financier "

1-LE DOSSIER ADMINIS-
TRATIF COMPREND:

-la déclaration sur l'hon-
neur.

-une demande qui doit in-
diquer le nom, prénom,
qualité domicile du concu-
rent, ainsi que le service
concerné par son offre.

-Une attestation ou copie
certifiée délivrée depuis
moins d'un an par le per-
cepteur du lieu d'imposi-
tion certifiant que le
concurrent est en une situa-
tion fiscale régulière.

-Une attestation ou copie
certifiée délivrée depuis
moins d'un an par la caisse
nationale de sécurité sociale
CNSS certifiant que le
concurrent est en situa-
tion régulière envers cet orga-
nisme.

-Le certificat d'immatricu-
lation au registre du com-
merce

- Une copie de la carte
d'identité nationale.

-Un cautionnement provi-
soire équivalent à cin-
quante milles dirhams
(50.000,00 dhs).

- La ou les pièces justi-
fiantes les pouvoirs confé-
rés à la personne agissant
au nom du concurrent.

- statut.

2- LE DOSSIER TECH-
NIQUE COMPREND

-une note de moyens hu-
mains et techniques du
concurrent.

3- LE DOSSIER FINAN-
CIER COMPREND:

- Un acte d'engagement
comprenant le prix de loca-
tion proposé par le concu-
rent.

- Une avance équivalente
à la somme de location de
dix mois (par espèce ou par
chèque certifié).

Pour plus d'information,
vous pouvez contacter les
services communaux pen-
dant les heures de travail
officielles.

N° 10 683/PA

WILAYA REGION
CASABLANCA SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE
D'EL BOROUJ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N 9/2020
(Séance publique)
En date du 29/12/2020 à

12 heures il sera procédé au
siège de la commune d'El
Borouj à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres de
prix concernant l'affermage
de l'abattoir communal d'el
borouj.

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré à la com-
mune d'el borouj (service:
régie de recettes), il peut
également être télécharger
à partir du portail des mar-
chés de l'état : www.mar-
chespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demande dans les condi-
tions prévues à l'article 22
du décret n 2.12.349 du 8
juin 2013 (20 mars 2013)
fixant les conditions et les
formes de passation des
marchés de l'état, ainsi que
certaines règles relatives
à leur gestion, et à leur
contrôle.

le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
décret .

les concurrents peuvent :

-Soit déposer contre récé-
pissé leurs plis à la com-
mune d'el borouj (service:
régie de recettes).

-Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
président de la commune
D'EL BOROUJ.

-Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Le dossier présenté par
chaque concurrent est mis
dans un pli cacheté por-
tant le nom et l'adresse du
concurrent,l'objet du mar-
ché,la date et l'heure de la
séance d'ouverture des plis.
Ce pli contient deux enve-
loppes:

- la première enveloppe
comprend le dossier admini-
stratif et porte la mention
" Dossier administratif "

- la deuxième enveloppe
comprend le dossier finan-
cier du soumissionnaire et
porte la mention " Dossier
financier "

1- LE DOSSIER ADMINIS-
TRATIF COMPREND:

-la déclaration sur l'hon-
neur.

-une demande qui doit in-
diquer le nom, prénom,
qualité domicile du concu-
rent, ainsi que le service
concerné par son offre.

- La ou les pièces justi-
fiantes les pouvoirs confé-
rés à la personne agissant
au nom du concurrent.

-Une attestation ou copie
certifiée délivrée depuis
moins d'un an par le per-
cepteur du lieu d'imposi-
tion certifiant que le
concurrent est en une situa-
tion fiscale régulière.

- Le récépissé du caution-
nement provisoire ou l'at-
testation de la caution
personnelle et solidaire
équivalent à quarante
milles dirhams (40.000,00
dhs).

- Le récépissé du caution-
nement d'hygiène et d'en-
tretien équivalent à
quarante milles dirhams
(40.000,00 dhs).

- une attestation admini-
stratif livrée par le président
du conseil communal d'el
borouj atteste que le
concurrent n'avait aucun

conflit avec la commune à
l'occasion de l'exploitation
des biens communaux.

-Le certificat d'immatricu-
lation au registre du com-
merce

-Une attestation ou copie
certifiée délivrée depuis
moins d'un an par la caisse
nationale de sécurité sociale
CNSS certifiant que le
concurrent est en situa-
tion régulière envers cet orga-
nisme.

- Une copie de la carte
d'identité nationale.

- attestation de résidence
pour personnes physiques.

- statut et P.V du dernier
assemblée général pour per-
sonnes morales.

- Une copie conforme léga-
lisée du cahier de charge.

- une note de moyens hu-
mains et techniques du
concurrent.

- possibilité de présenter
toutes pièces qui attestent
la bonne gestion du concu-
rent d'autres services ou
souks.

2- LE DOSSIER FINAN-
CIER COMPREND:

- Un acte d'engagement
comprenant le prix de loca-
tion proposé par le concu-
rent.

- Une avance équivalente
à la somme de location de
doux mois (par espèce ou
par chèque certifié).

Pour plus d'information,
vous pouvez contacter les
services communaux pen-
dant les heures de travail
officielles.

N° 10 684/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION CASA- SETTAT
PROVINCE DE SETTAT
COMMUNE
D'EL BOROUJ
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N:10/2020
(Séance publique)
- En date du 29/12/2020 à
13 heures il sera procédé au

siège de la commune d'el
borouj à l'ouverture des plis
relatifs à l'appel d'offres de
prix concernant la location
du halte routière d' el bo-
rouj .

Le dossier d'appel d'offre
peut être retiré à la com-
mune d'el borouj (service:
régie de recettes), il peut
également être télécharger
à partir du portail des mar-
chés de l'état : www.mar-
chespublics.gov.ma

Le dossier d'appel d'offres
peut être envoyé par voie
postale aux concurrents qui
le demande dans les condi-
tions prévues à l'article 19
du décret n 2.12.349 du 8
juin 2013 (20 mars 2013)
fixant les conditions et les
formes de passation des
marchés de l'état, ainsi que
certaines règles relatives à
leur gestion, et à leur
contrôle.

le contenu ainsi que la pré-
sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27 et 29 et 31 du
décret n 2.12.349 précité.

les concurrents peuvent :

-Soit déposer leurs plis à la
commune d'el borouj (ser-
vice: régie de recettes).

-Soit les envoyer par cour-
rier recommandé avec ac-
cusé de réception au
président de la commune
D'EL BOROUJ.

-Soit les remettre au prési-
dent de la commission
d'appel d'offre au début de
la séance et avant l'ou-
verture des plis.

Le dossier présenté par
chaque concurrent est mis
dans un pli cacheté por-
tant le nom et l'adresse du
concurrent,l'objet du mar-
ché,la date et l'heure de la
séance d'ouverture des plis.
Ce pli contient deux enve-
loppes:

- la première enveloppe
comprend le dossier admini-
stratif et porte la mention
" Dossier administratif "

- la deuxième enveloppe

comprend le dossier finan-
cier du soumissionnaire et
porte la mention " Dossier
financier "

1- LE DOSSIER ADMINIS-
TRATIF COMPREND:

-la déclaration sur l'hon-
neur.

- cahier de charge légalisé

-Une attestation ou copie
certifiée délivrée depuis
moins d'un an par le per-
cepteur du lieu d'imposi-
tion certifiant que le
concurrent est en une situa-
tion fiscale régulière.

- un cautionnement provi-
soire de vingt milles di-
rhams (20.000,00)dhs.

- Une attestation ou copie
certifiée délivrée depuis
moins d'un an par la caisse
nationale de sécurité sociale
CNSS certifiant que le
concurrent est en situa-
tion régulière envers cet orga-
nisme.

-une demande qui doit in-
diquer le nom,prénom,quali-
té domicile du concurrent,
ainsi que le service
concerné par son offre.

-Le certificat d'immatricu-
lation au registre du com-
merce

- Une copie de la carte
d'identité nationale.

- une note de moyens hu-
mains et techniques du
concurrent.

- La ou les pièces justi-
fiantes les pouvoirs confères
à la personne agissant au
nom du concurrent. (per-
sonne morale)

- statut (personne morale)

3- LE DOSSIER FINAN-
CIER COMPREND:

- Un acte d'engagement
comprenant le prix de loca-
tion proposé par le concu-
rent.

- Une avance équivalente à
la somme de location d'une
année (par espèce ou par
chèque certifié) .

Pour plus d'information,
vous pouvez contacter les
services pendant les heures
de travail officielles.

N° 10 685/PA

Avis RECTIFICATIF

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH - SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE DE HRARA
CAIDAT OULED ZID
COMMUNE BEDDOUZA

LE président du conseil communal de beddouza annonce à tous les
fonctionnaires relevant de la commune ayant six ans d'ancienneté dans ces
grades jusqu'à la date d'examen (21/12/2020) un examen pour l'aptitude
professionnelle au titre de l'année 2020 pour accès au grade suivant :

Grade	Grade d'examen	Nombre de poste	Date d'examen
Technicien 3eme grade	Technicien 2eme grade	01	21/12/2020
Adjoint administratif 3eme grade	Adjoint administratif 2eme grade	01	21/12/2020
Adjoint technique 3eme grade	Adjoint technique 2eme grade	02	21/12/2020
Adjoint administratif 2eme grade	Adjoint administratif 1ere grade	01	21/12/2020

Sera organisé au siège de la commune beddouza à partir de 09h date limite de
déposer leur dossiers de candidature le 11/12/2020.

N° 10 686/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18/
06 61 86 89 08**

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 26/10/2020à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1- Dénomination : « CAFE' SNACK L'ATLAS » SARLA AU
- 2- Siege social : RDC N558 UNITE 5 DAOUDIATE MARRAKECH
- 3- Objet social : SNACK-CAFE MILK BAR- TRAITEUR-NEGOCE-RESTURATION PRIX FIX
- 4- Durée : 99 ans.
- 5- Capital Social : 100 000,00dhs divisé en 100 parts social de 100 dhschacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité a MR.MERGANI HAMID l'associé unique.
- 6- La Gérance : la société est gérée par MR.MERGANI HAMID CIN EE60822 pour une durée illimitée.
- 7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
- 8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n°M11_20_2209840117797/2020/D.A.C.E
- 9- et immatriculé au registre de commerce sous le 108705/2020 le 26/11/2020.

N° 10 687/PA

**FIDUCIAIRE BOUGAFER
CONSEILS
CABINET FIDUCIAIRE
TEL : 06 71 66 19 18/
06 61 86 89 08**

Aux termes d'un acte S.S.P en date de 22/11/2019à Marrakech il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1- Dénomination : « MULTI TP & SERVICES » SARLA AU
- 2- Succursale: MAGASIN N° 1 DR CHAOUF OUAHAT SIDI BRAHIM BLOC N°51 MARRAKECH
- 3- Objet social : TRAVAUX DIVERS OU CONSTRUCTION
- 4- Durée : la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au R.C.
- 5- Capital Social : 100 000,00dhs divisé en 100 parts social de 100 dhschacune. Le capital social est entièrement libéré, souscrite en totalité a MR.KHENCHOUC AHMED l'associé unique.
- 6- La Gérance : la société est gérée par MR.KHENCHOUC AHMEDCIN UC108300 pour une durée illimitée.
- 7- Année sociale : du 1 janvier au 31 décembre de chaque année.
- 8- Dépôt légal : a été effectué au tribunal de Marrakech sous le n°M11_20_2023532117698/2020/D.A.C.E
- 9- et immatriculé au registre de commerce sous le 108613/2020 le 26/11/2020.

N° 10 688/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHENIFRA
COMMUNE
AGUELMOUS**

**AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 05 /2020/CA
(Séance publique)**

Le 29 Décembre 2020 à 11 heures, il sera procédé dans le bureau de Mr. Le président de la commune Aguelmous à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix concernant : Location de la concession du transport des viandes de l'abattoir de la commune Aguelmous pour une période de Trois ans (3 ans) à compter de la date du début de l'exploitation. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du service marché de la commune Aguelmous. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000.00 Dhs « Dix Mille Dhs »
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Vingt Cinq Mille dirhams TTC (25.000,00 Dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° : 2-12-349 du 8 joudmada I 1434 (20 mars 2013) précité.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service marché de la commune Aguelmous.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail de marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 3 du règlement de consultation.

N° 10 689/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FKIH
BEN SALAH
CERCLE DE FKIH
BEN SALAH
COMMUNE/T
DE B.OUKIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 05 /2020**

Le mardi 29 décembre 2020 10h, il sera procédé au bureau du président de la commune territoriale de Beni Oukil à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant l'affermage du souk hebdomadaire de Beni Oukil pour l'année budgétaire 2021 (du 01/01/2021 au 31/12/2021) comme suit

- 1- Air entrée a bestiaux
- 2- Place des tentes
- 3- Balance légumes
- 4- Fondouk a bestiaux
- 5- Air a grain
- 6- Air a peau
- 7- Parking auto et vélomoteur
- 8- Enregistrement aux bestiaux

*l'ouverture des prix de la location est fixée à la somme de : 145 000.00 *cent quarante cinq mille dhs*

* le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4500.00 dhs* quatre mille cinq cent dhs*.

Le cahier des charges peut être retiré auprès de la régie des recettes ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat via l'adresse électronique suivante: www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du décret n° 2-12-349 du 8 joudmada2 1428 (20 mars 2013) fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'état ainsi que certaines dispositions relatives à leur contrôle et à leur gestion.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de la régie de recettes à la commune territoriale de Beni Oukil -soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- 1-dossier administratif comprenant :
 - A) La déclaration sur l'honneur
 - B) L'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ;
 - C) L'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS ;
 - D) Caution provisoire de 4500.00 dhs* quatre mille cinq cent dhs *
 - E) P.C de la C I N
 - F) Copie du cahier de charge paraphée
 - J) Copie du règlement de consultation paraphée
 - H) L'attestation d'inscription au registre de commerce
- 2-dossier technique comprenant :
 - A) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent

3 l'offre financière:
- Acte d'engagement du prix cacheté et signé par le concurrent en lettres et en chiffres).
Pour tous autres renseignements contacter le service de la régie de recettes.

N° 10 690/PA

**ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE FKIH BEN
SALAH
CERCLE DE FKIH BEN
SALAH
COMMUNE/T
DE B.OUKIL
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° : 06 /2020**

LE MARDI 29 2020 A 12H, IL SERA PROCÉDÉ AU BUREAU DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNE TERRITORIALE DE BENI OUKIL A L'OUVERTURE DES PLS RELATIF A L'APPEL D'OFFRES DES PRIX CONCERNANT L'AFFERMAGE DE L'ABATTOIR DE BENI OUKIL POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2021 (DU 01/01/2021 AU 31/12/2021) .

-L'OUVERTURE DES PRIX DE LA LOCATION EST FIXEE A LA SOMME DE : 22 500,00 – VINGT DEUX MILLE CINQ CENT DHS.

- LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXE A LA SOMME DE : 2 000.00 DHS (DEUX MILLE DHS).

LE CAHIER DES

CHARGES PEUT ETRE RETIRE AUPRES DE LA REGIE DES RECETTES OU TELECHARGE A PARTIR DU PORTAIL DES MARCHES DE L'ETAT VIA L'ADRESSE ELECTRONIQUE SUIVANTE: WWW.MARCHES PUBLICS.GOV.MA.

LE CONTENU AINSI QUE LA PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ETRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27 ET 29 DU DECRET N° 2-12-349 DU 8 JOURMADA2 1428 (20 MARS 2013) FIXANT LES CONDITIONS ET LES FORMES DE PASSATION DES MARCHES DE L'ETAT AINSI QUE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES A LEUR CONTROLE ET A LEUR GESTION.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT DEPOSER CONTRE RECEPISSE LEURS PLS AU BUREAU DE LA REGIE DE RECETTES A LA COMMUNE RURALE DE BENI OUKIL.
- SOIT LES ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION AU BUREAU PRECITE.
- SOIT LES REMETTRE AU PRESIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DEBUT DE LA SEANCE ET AVANT

L'OUVERTURE DES PLS. LE DOSSIER PRESENTE PAR CHAQUE CONCURRENT EST MIS DANS UN PLS CACHETE PORTANT: 1-DOSSIER ADMINISTRATIF COMPRENANT : A) LA DECLARATION SUR L'HONNEUR B) L'ATTESTATION DU PERCEPTEUR DU LIEU D'IMPOSITION DELIVREE DEPUIS MOINS D'UN AN; C) L'ATTESTATION DELIVREE DEPUIS MOINS D'UN AN PAR LA CNSS; D) CAUTION PROVISOIRE DE 2 000.00 DHS.- DEUX MILLE DHS -) P.C DE LA C.I.N F) COPIE DU CAHIER DE CHARGE PARAPHEE J) COPIE DU REGLEMENT DE CONSULTATION PARAPHEE H) ATTESTATION D ISCRPTION AU REGISTRE DE COMMERCE 2-DOSSIER TECHNIQUE COMPRENANT : A) UNE NOTE INDIQUANT LES MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES DU CONCURRENT 3- L'OFFRE FINANCIER : - ACTE D'ENGAGEMENT DU PRIX CACHETE ET SIGNE PAR LE CONCURRENT (PRIX T.T.C EN LETTRES ET EN CHIFFRES). POUR TOUT AUTRE RENSEIGNEMENTS CONTACTER LE SERVICE DE LA REGIE DE RECETTES.

N° 10 691/PA



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° HAO/PORH/19/2020

**Lot n° 1 : Maintenance des systèmes et Réseaux
Lot n° 2 : Maintenance des salles machines**

Le marché sera adjudgé en deux lots séparés.

Il sera procédé à l'ouverture des plis le **Mardi 29 Décembre 2020 à 10H00** au siège du Holding Al Omrane sis au 5, Rue Boundoq, Mail Central -Hay Riad- Rabat.

La caution provisoire est fixée à la somme de :

- Lot n° 1 : 6.000,00 DH
- Lot n° 2 : 2.000,00 DH

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics (www.marchespublic.gov.ma).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement du Holding Al Omrane du 15 Novembre 2015 fixant les conditions et les formes de passation des marchés ainsi que certaines dispositions relatives à leur gestion et à leur contrôle.

L'estimation des coûts des prestations est fixée à :

Lot n° 1 : maintenance des systèmes et du réseau	360.000,00 DH TTC
Lot n° 2 : maintenance des salles machines	120.000,00 DH TTC

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège du Holding Al Omrane précité,
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité,
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation joint au dossier d'appel d'offres.

N° 10 692/PA

Avis d'ouverture d'une Enquête publique

Suite à la décision gouvernementale numéro 20 du 02/12/2020, il est porté à la connaissance du public que une enquête publique sera ouverte le 21/12/2020 à la Commune Selouane, relative au projet de création d'une unité industrielle de production de fromage dans le parc industriel de Selouane par la société «BDM FROMAGE SA». Et ce pendant 20 jours le temps de l'enquête publique. Le présent arrêté sera affiché à la Commune de Selouane pendant 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique. La population concernée par la présente enquête publique est la population voisine du parc industriel.

N° 10 693/PA

« STUDASSIST » S.A.R.L
SOCIETE
A RESPONSABILITE
LIMITEE AU CAPITAL DE
1.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 01 ANGLE
RUE SOCRATE ET ABOU
TAOUR, APPARTEMENT 7
- MAARIF EXTENSION,
CASABLANCA.
EXTENSION DES POU-
VOIRS DE LA GERANCE
En date du 19 Novembre
2020, l'assemblée Générale Ex-
traordinaire a décidé de don-
ner les pouvoirs les plus
étendus à la gérante, confor-
mément à l'article « 15 » des
statuts et notamment :
- Contracter tous emprunts
avec ou sans garantie, hypo-
thécaires ou autres sur les
biens ;
- Donner tout gage, nantisse-
ment et autre garantie mobi-
lière ou immobilière.
Le dépôt légal a été effectué
au greffe du tribunal de com-
merce de Casablanca le
27/11/2020 sous le n°755387.
POUR EXTRAIT ET MEN-
TION
La gérante

N° 10 694/PA

-FORMARISK-
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE A ASSOCIE
UNIQUE AU CAPITAL DE
10.000,00 DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : CHEZ
CENTRE D'AFFAIRES MA-
GHREB ARAB, 332, BD
BRAHIM ROUDANI - 5ème
ETAGE N°21 RESIDENCE
RAYHANE - MAARIF -
CASABLANCA
R.C. N° 466325
I.F. N° 45877955
AUGMENTATION
DU CAPITAL SOCIAL
I - Aux termes d'un acte sous

seing privé en date du 25 No-
vembre 2020 à Casablanca,
l'Associé Unique de la société
FORMARISK a décidé :
- D'augmenter le capital d'un
montant de quatre vingt dix
mille (90 000,00) dirhams par
voie d'apport en numéraire,
pour le porter de dix mille
(10.000,00) dirhams à cent
mille (100.000,00) dirhams ;
II - Le dépôt légal a été effec-
tué au Greffe du Tribunal de
Commerce de Casablanca, le
30 Novembre 2020 sous le
n°755386.
POUR EXTRAIT ET MEN-
TION
LA GERANCE

N° 10 695/PA

« PHARMA JOUVENCE »
S.A.R.L.
SOCIETE A RESPONSABILITE
LIMITEE
AU CAPITAL DE 90.000,00
DIRHAMS
SIEGE SOCIAL : 8 RUE
MOHAMED SIDKI -
BOURGOGNE -
CASABLANCA
R.C. N° 363981
I.F. N° 20709795
CESSION DE PARTS
SOCIALES

I - En date du 13 novembre
2020, Monsieur Adil ZIZI a
cédé cent quatre vingt(180)
parts sociales de la société
« PHARMA JOUVENCE »
SARL, au profit de Monsieur
Majid TAZI.
Les associés constatent, en
conséquence, le passage de la
forme juridique de la société,
de SARL à SARL à associé
unique.
II - Le dépôt légal a été effec-
tué au Tribunal de Com-
merce de Casablanca, le
30/11/2020, sous le numéro
755508

POUR EXTRAIT ET MEN-
TION
LE GERANT

N° 10 696/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Santé
DELEGATION NOUA-
CEUR
CHP NOUACEUR
HOPITAL MOULAY EL
HASSAN
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT
N° 08/2020

Le 07/01/2021 à 10 Heures,
il sera procédé, dans la salle
de réunion du Centre Hospi-
taliar Provincial Noua-
ceur-hôpital SAR le Prince
Héritier Moulay ElHassan -
Dar Bouazza-province
Nouaceur) à l'ouverture des
plus relatifs à l'appel d'offre
sur offre de prix ayant pour
objet :
BRANCARDAGE TRANS-
PORT DES MALADES A
L'INTERIEUR DE L'HOPIT-
AL SAR PRINCE HERI-
TIER MOULAY EL
HASSAN-ET L'HOPITAL
DE PROXIMITE BOUS-
KOURA RELEVANT DU
CENTRE HOSPITALIER
PROVINCIAL NOUA-
CEUR - PROVINCE
N O U A C E U R - L O T
UNIQUE
Le dossier d'appel d'offres
peut être retiré au bureau
des marchés du Centre Hospi-
taliar Provincial Noua-
ceur-hôpital SAR le Prince
Héritier Moulay ElHassan -
Dar Bouazza-Province
Nouaceur), Il peut égale-
ment être téléchargé à partir
du portail marocain des
marchés publics (www.
Marchés publics.gov.ma).
Le cautionnement provi-

soire est à la somme de : 20
000.00 (Vingt mille) Dir-
hams.
L'estimation des couts des
prestations est fixée à la
somme de :
(1480965.60DHS) (UN MIL-
LION QUATRE CENT
QUATRE VINGT MILLE
NEUF CENT SOIXANTE
CINQ DIRHAMS ET
SOIXANTE CENTIMES)
TTC.
Le contenu ainsi que la pré-

sentation des dossiers des
concurrents doivent être
conformes aux dispositions
des articles 27, 29 et 31 du
décret n° 2-12-349 relatif
aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récé-
pissé leurs plis au bureau
des marchés du Centre Hospi-
taliar Provincial Noua-
ceur
- soit envoyer par courrier
recommandé avec accusé

de réception au bureau pré-
cité ;
- soit les remettre au prési-
dent de la commission d'ap-
pel d'offres au début de la
séance et avant l'ouverture
des plis.
- soit par soumission élec-
tronique.
Les pièces justificatives à
fournir sont celles prévues
par l'article 05 du règlement
de consultation,
N° 10 697/PA



ROYAUME DU MAROC
Société de développement local
Casablanca Baia

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

N° Appel d'Offres	Désignation des Prestations	Date et Heure d'Ouverture des Plis	Cautionnement Provisoire	Estimation des travaux d'aménagement du Marché en Dh
AO/CB/08/20	Prestations « Support aux Citoyens »	25/12/2020 A 11 heures	vingt mille Dirhams (20 000,00) DH	720 000,00 TTC DH

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargés à partir du portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 31 et 33 du règlement des marchés de Casablanca Baia.

Les dossiers des soumissionnaires doivent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception, ou déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA, ou remis au Président de la commission d'ouverture des plis d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermés et cachetés, à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAIA
14, Avenue Mers Sultan - 4ème étage, N°19 - 20 130 Casablanca

Les plis reçus postérieurement à la date et heure ci-dessus ne seront pas admis.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter
CASABLANCA BAIA
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73
Mail : casabaia@casabaia.ma

N° 163/PC

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAZA
COMMUNE D'OUAD AMLIL

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° OA/03/2020

Le mardi 29 décembre 2020 à onze (11) heures, il sera procédé à la salle de réunion de la Commune d'Ouad Amlil - Province de Taza - à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de création d'une place publique à Ouad Amlil - Province de Taza-

1^{ère} tranche : Aménagement d'une place, bloc sanitaire, arrosage, éclairage, plantation et fontaine.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de bureau des marchés de ladite commune, et il peut également être téléchargé à partir de portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le prix d'acquisition de plan est de : Quinze (15) Dh/mètre linéaire.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: vingt cinq mille (25 000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des prestations s'entend toutes taxes comprises établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de: Un million six cent dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1 619 995,20) dirhams, 20 centimes.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° :2-12-349 relatif aux marchés publics, tel qu'il a été modifié et complété.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer, leurs plis contre récépissé, sur support papier dans le bureau d'ordre de la commune;
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au siège de la commune ;
- Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage ;
- soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 17 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification ci-après :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A : Construction	4	A 2 : Travaux courants en béton armé-maçonnerie pour bâtiment

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 17 du règlement de la consultation.

N° 10 699/PA

إعلان

يعلن رئيس المجلس الجماعي لجماعة: الدبر انه تقرر اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 يوم: 27 ديسمبر 2020 ابتداء من الساعة: العاشرة صباحا ب: مقر الجماعة للمادة موظفي الجماعة وفق ما هو مبين بالجدول اسفله:

الاطار الأصلي	الاطار الترقى
- مساعد اداري من الدرجة الثالثة	- مساعد اداري من الدرجة الثانية
- مساعد تقني من الدرجة الثالثة	- مساعد تقني من الدرجة الثانية
- تقني من الدرجة الثانية	- تقني من الدرجة الاولى
- محرر من الدرجة الثانية	- محرر من الدرجة الاولى

*شروط الترشيح:

- يشارك في هذه الامتحانات الموظفين التابعين لجماعة الدبر المتوفرون على 6 سنوات من الخدمة الفعلية بالاطار الأصلي
- يحدد عدد المناصب المتبارى في شأنها في حدود 10% من عدد المستوفين للشروط النظامية لكل درجة

اخر اجل لتلقي الترشيحات هو يوم: 25 ديسمبر 2020.

N° 10 698/PA

Avis de constitution d'une société à responsabilité limitée à associé unique

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/10/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SARL AU Dénomination : Domaines du Beldi

Objet : Effectuant l'abattage des animaux dans les abattoirs avicoleur nourrisseur de volailles et producteur d'œufs de la volaille

Siège social : 197, boulevard de la résistance Res le Succès Etg. 6 21100 Casablanca Maroc.

Durée : 99 ans

Capital social : 100.000 dhs divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 dhs, attribué aux associés comme suit :

Monsieur Kamil Bennis propriétaire de 1000 parts sociales représentant 100% du capital et des droits de vote de la société.

Gérant : Monsieur Kamil Bennis

Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca (RC : 478223).

N°10956/PA

Avis de constitution d'une société à responsabilité limitée à associé unique

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/10/2020 à Casablanca, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme juridique : SARL AU Dénomination : IPROD PRO

Objet : Achat et vente, importation, exportation, commercialisation, entreposage et négoce de tous produits et services

Siège social : 197, boulevard de la résistance, 6ème étage, Casablanca, Maroc.

Durée : 99 ans

Capital social : 100.000 dhs divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 dhs, attribué aux associés comme suit :

Monsieur Zakaria Hazzaz : propriétaire de 600 parts sociales représentant 60% du capital et des droits de vote de la société, et Monsieur Mouhssine Benbrahim : propriétaire de 400 parts sociales représentant 40% du capital et des droits de vote de la société.

Gérant : Monsieur Zakaria Hazzaz

Le dépôt légal a été effectué au CRI de Casablanca (RC : 480239).

N°10957/PA

SOCIETE
« PLURIVISION » SARL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS
SIEGE SOCIAL : BD SEBOU, RUE 112 N°8 ETAGE RC GROUPE «D» EL OULFA CASABLANCA
Constitution de société
Sous acte établi sous seing privé le 16 Septembre 2020 ont été établis les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont comme suit :

Dénomination :

La société prend la dénomination de : « PLURIVISION » SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)

Forme :

Société à responsabilité limitée (SARL)

Objet :

- Vente, installation, maintenance et réparation de matériel informatique.

- Conception de sites Web – applications Web-e-commerce.

- Conception et commercialisation de solutions et de programmes informatiques et la maintenance de plateformes informatiques.

- Digitalisation des activités commerciales, éducatives et de sensibilisation.

- Vente, achat et installation de machines et d'équipements pour les programmes d'éducation à la sécurité routière.

- Ouverture et exploitation d'établissement d'enseignement dans le domaine de la sécurité routière et équipement de leurs espaces.

- Organisation et gestion d'événements sportifs, culturels, économiques et sociaux.

- Organisation et gestion de festivals, d'expositions, de caravanes de marketing et de sensibilisation dans tous les secteurs.

- Préparation et équipement techniques des espaces destinés aux activités culturelles, sportives et économiques.

- Mener et développer des recherches et des études en sciences sociales et des études de terrain dans les domaines de la vie sociale, culturelle, économique et éducative.

- Exploitation de parkings et lieux de loisirs.

- Réalisation et développement d'études et de conseils techniques et suivi de projets privés et publics.

- Participation à toutes les transactions qui peuvent être liées directement ou indirectement aux objectifs de la société par le biais d'apports, de fusions, de souscription, de création de nouvelles sociétés ou d'achat d'actions.

- De manière générale, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières qui s'inscrivent dans le cadre du développement des objectifs de l'entreprise.

- Siège social :

- Le siège social est fixé à : BD SEBOU, RUE 112 N°8 ETAGE RC GROUPE « D » EL OULFA CASABLANCA

- Capital social :

- Le capital social est fixé à la somme de 10.000,00 DHS (Dix Mille Dirhams) divisé en 1000 (Mille) parts sociales de 100 DHS (Cent Dirhams) chacune réparti en :

- Madame SAIDA IBRAHIMI : 350 parts

- Monsieur BENNACEUR REHIOUI : 250 parts

- Mademoiselle GHIZLANE REHIOUI : 200 parts

- Monsieur HAMZA REHIOUI : 200 parts

- Durée : Quatre Vingt Dix Neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce, sauf

risques sont comme suit :

Sur ces bénéficiaires, il est prélevé 5% pour constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve représente au moins le 1/10ème du capital social.

les cas de dissolution anticipée ou prorogation prévue par la loi ou par les présents statuts.

- La gérance :

- Ghizlane Rehioui est nommée gérante de la société.

- Année sociale :

- L'année sociale commence le 1er janvier pour prendre fin le 31 décembre de l'année suivante. Par exception, le premier exercice comprendra le temps écoulé entre la date de constitution et le 31 décembre de l'année en cours.

- Répartition des bénéfices. Les produits de l'exercice, déduction faite de tous frais généraux et charges sociales afférents à l'exercice et de tous amortissements décidés par la gérance, constituent les bénéfices nets.

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INTERIEUR
REGION DE
BENI MELLAL
KHENIFRA

PROVINCE D'AZILAL
MUNICIPALITE
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 25/2020
SEANCE PUBLIC

LE : Lundi 28 décembre 2020 à partir de : 10 H 30 mn , il sera procédé au bureau de la présidente de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant L'Affermage des dépendances du souk hebdomadaire (jeudi) comprenant :

Droits perçus aux marchés aux bestiaux * Droits d'entrée et stationnement au souk et lieu de vente publiques * Droit de stationnement et d'étalage * Produit du poids public et taxes de mesurage * produit des garages à vélocipèdes et parc auto et taxes de stabulation.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau de service de patrimoine de la commune ; il peut également télécharger à partir du portail marché public de l'état et à partir de l'adresse électronique suivante (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 200 000,00 dhs pour l'affermage des dépendances du souk hebdomadaire (jeudi).

Le prix estimatif d'affermage des dépendances suivant est fixé comme suit : Souk hebdomadaire à 2.402.000,00 DHS.

La durée de l'affermage est fixée à : une année.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal.

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

Soit la remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10958/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INTERIEUR
REGION DE
BENI MELLAL
KHENIFRA

PROVINCE D'AZILAL
MUNICIPALITE
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 26/2020
SEANCE PUBLIC

LE : Lundi 28 décembre 2020 à partir de : 11 H , il sera procédé au bureau de la présidente de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant L'Affermage de l'abattoir communal.

Le prix estimatif de l'abattoir communal est fixé à : 702.550,00 dhs

La durée de l'affermage est fixée à : une année.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal.

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

Soit la remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10700/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INTERIEUR
REGION DE
BENI MELLAL
KHENIFRA

PROVINCE D'AZILAL
MUNICIPALITE
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 25/2020
SEANCE PUBLIC

LE : Lundi 28 décembre 2020 à partir de : 10 H 30 mn , il sera procédé au bureau de la présidente de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant L'Affermage des dépendances du souk

Comprenant : * Droits d'entrée et de stationnement souika et lieu de vente publiques * Droits de stationnement et d'étalage.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau de la régie de recette de la commune ; il peut également télécharger à partir du portail marché public de l'état et à partir de la dresse électronique suivante (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 20 000,00 dhs pour l'affermage des dépendances du souk

Le prix estimatif d'affermage des dépendances suivant est fixé comme suit souika à 283.100,00 dhs

La durée de l'affermage est fixée à : une année.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal.

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

Soit la remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10701/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INTERIEUR
REGION DE
BENI MELLAL
KHENIFRA

PROVINCE D'AZILAL
MUNICIPALITE
D'AZILAL
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 26/2020
SEANCE PUBLIC

LE : Lundi 28 décembre 2020 à partir de : 11 H , il sera procédé au bureau de la présidente de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant L'Affermage de l'abattoir communal.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau de la régie de recette de la commune ; il peut également télécharger à partir du portail marché public de l'état et à partir de la dresse électronique suivante (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à : 60 000,00 dhs pour l'affermage de l'abattoir communal

Le prix estimatif de l'abattoir communal est fixé à : 702.550,00 dhs

La durée de l'affermage est fixée à : une année.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal.

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

Soit la remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10702/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTER
DE L'INTERIEUR
REGION DE
BENI MELLAL
KHENIFRA

PROVINCE D'AZILAL
MUNICIPALITE
D'AZILAL
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT N° : 27/2020
SEANCE PUBLIC

LE : Lundi 28 décembre 2020 à partir de : 11 H 30 mn , il sera procédé au bureau de la présidente de la commune d'Azilal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres des prix concernant L'Affermage des parcs autos.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau de service patrimoine de la commune ; il peut également télécharger à partir du portail marché public de l'état et à partir de la dresse électronique suivante (www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à 10.000,00 dhs pour l'affermage des parcs autos.

Le prix estimatif des parcs autos est fixé à 62.200,00 DHS

La durée de l'affermage est fixée à : une année.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20

mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la commune d'Azilal.

Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception.

Soit la remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit les envoyer par courrier électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N°10703/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE
MARITIME,
DU DEVELOPEMENT
RURAL ET
DES EAUX ET FORETS

Direction Régionale
de l'Agriculture
Du Souss-Massa Agadir
Direction Provinciale
de l'Agriculture
TIZNIT

AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 03/2020/DPA/TIZNIT

Le Lundi 28 Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion de la DPA de Tiznit à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Etude architecturale et suivi des travaux de construction de trois unités de valorisation des produits de terroir à C.T Tighmi, cercle d'Anezi, C.T Arbaa Sahel et C.T El Maader El kabir, cercle de Tiznit, province Tiznit.

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré au service des marchés, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 2.400.000,00 (Deux million quatre cent mille dirhams HT).

Le prix d'acquisition des plans et de quinze (15) di-rhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013, relatifs aux marchés publics.

Les architectes peuvent : ==> Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ; ==> Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la D.P.A de Tiznit ; ==> Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis

==> Soit les envoyer par voie électronique du portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation architecturale.

N°10704/PA

ENVIRO CONSULTING INTERNATIONAL
 Société à responsabilité limitée d'associé unique
 Au capital de 500.000,00 dirhams
 ICE : 000229187000066
 Transfert du siège social
 1- Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires de l'associé unique, de la société ENVIRO CONSULTING INTERNATIONAL en date à Rabat, le 17 juin 2020 a décidé de transférer le siège social de ladite société de Appartement n°4, Résidence Marwa A, RDC, Jnane Souissi, Rabat à la nouvelle adresse : Résidence JNANE SOUISSI, IMMEUBLE B, APPARTEMENT N° 11, Souissi, Rabat.
 2- En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.
 3- Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de Rabat, elle est inscrite au registre du commerce de Rabat sous le numéro 90.143.

N° 10 706/PA

HASSANI AYOUB
 Conseil fiscal et juridique
 Société: STE BARDOU
 NEGOCE SARL/AU
 ADRESS: BD MELLILA
 4eme ETAGE BUREAU
 N°15 -37 BIS- Oujda
 CAPITAL SOCIAL :
 10 000,00 DHS
 (DIX mille Dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 01/10/2020, il a été constitué les ci-après nommes une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : Société: STE BARDOU NEGOCE SARL/AU
 Siège social : LOT 129 RTE MAFAUS LIS EL FIR-DAOUS-OUJDA

Objet
 -VENTE DE FOURNITURE DE (BUREAU D'INFORMATIQUE D'ENSEIGNEMENT)

-VENTE DE PETIT OUTIL-LAGE (PIECE DE RECHANGE)
 -NEGOCE

-TRAITEUR (CUISSON ORGANISATION DE TOUTES SORTES D'EVENEMENTS CEREMONIES ET FETES)

-TRAVAUX DIVERS DE CONSTRUCTION
 Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 Dirhams, divisé en 1000 parts sociales d'une valeur nominale de 100 Dhs chacune, elles sont toutes attribuées à l'associé, à savoir :
 - M. EL RHARRAB MOUHCINE : 1000 Parts
 Soit au total la somme de 1000 Parts

-Gérance : la société est gérée et administre par M. HAJOUJI MOHAMMED
 -Dépôt légal a été effectuée au tribunal de commerce de OUJDA sous n° 36039

N° 10 707/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 CONSEIL PROVINCIAL
 SERVICE DES MARCHES
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 06/2020/BP
 Le 28 Décembre 2020 à 10

heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'Assemblée Provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Entretien des Pistes dans le Monde Rural : Entretien de la Piste Mswar Irchekiken - Province de Khénifra
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre mille dirhams (4.000,00 dhs).
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux cent soixante-sept mille sept cent vingt dirhams TTC (267.720,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 708/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 CONSEIL PROVINCIAL
 SERVICE DES MARCHES
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 07/2020/BP

Le 29 Décembre 2020 à 10 heures, il sera procédé dans les bureaux de M. Le président de l'Assemblée Provinciale de Khénifra à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant : Entretien des Pistes dans le Monde Rural : Entretien de la Piste relevant du douar Moulay Yaakoub à la CT Sidi Yahya Ou Saad - Province de Khénifra
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès service provincial des marchés relevant du Secrétariat Général de la Province de Khénifra, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois mille dirhams (3.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Cent quatre vingt dix-neuf mille deux cent dirhams TTC (199 200,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148, 149 et 150 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics, et l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 Kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit les déposés par voie électronique au portail des marchés publics.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 10 709/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHOURIBGA
 SECRETARIAT GENERAL
 DIVISION DU BUDGET
 ET DES MARCHES
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° 21 /FDR/2020

Le 29 / 12 /2020 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour:

REALISATION DES ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES CENTRES DE SANTE COMMUNAUX AUX COMMUNES SUIVANTES : BOULANOUAR-M'FASIS- OULED AZZOUBNI SMIR- AIT AMMAR - OULED FTATA-TACHRAFET -OULED GOUAOUCH- ROUACHED ET CHOUGRANE -PROVINCE DE KHOURIBGA
 Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 -Le cautionnement provisoire est fixé à deux Mille cinq cent dirhams (2500,00Dhs)
 -L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

Quatre-vingt-seize mille Dirhams TTC (96 000,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
 - Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés;
 - Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
 - Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation
 - Dossier technique comprenant :
 - Pour les concurrents installés au Maroc :
 a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire

Le concurrent doit fournir une copie certifiée conforme à l'originale du certificat d'agrément domaine d'activité : D 14. D15. D16 et D17

-- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 10 712/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE TARUDANNT
 CERCLE OULED BERTIL
 COMMUNE TERRITORIALE IGLI

Avis d'examens D'aptitude Professionnelle

Le Président De La Commune Territoriale IGLI porte avis aux fonctionnaires appartenant au budget de la Commune, remplissant les conditions réglementaires requises pour le passage au grade de Promotion, que la commune IGLI, organisera, un examen d'aptitude : Vendredi : 25 Décembre 2020 selon le détail ci après :

Grade D'origine	Le Grade De La Promotion	Conditions	Nbre De Postes	Délais De Dépôt De Candidature	Au Titre De L'Année
1 ^{er} Technique De 3 ^o	Adjoint	06 Années D'ancienneté effective Dans Le Grade	13%	24 Decembre 2020	2020
2 ^o Echelle :06	Technique De 2 ^o	D'origine	02		
	Grade Echelle :07				

N° 10 710/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTERE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHENIFRA
 CONSEIL PROVINCIAL
 SERVICE DES MARCHES

AVIS RECTIFICATIF d'appel d'offres ouvert N° 05/2020/BP

Le Président du conseil Provincial de Khénifra informe le public que des modifications sont portées sur le dossier d'appel d'offres n° 05/2020/BP relatif aux : **Travaux d'électrification des douars relevant du Caidat El Hammam Province de Khénifra**, publié dans les journaux :

- Libération n° 9177 du 28-29/11/2020
- Itihad Lichtiraki n° 12703 du 28-29/11/2020

Lesdites modifications concernent :

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage qu'est fixée à la somme de quatre cent quatre vingt trois mille sept cent soixante six dirhams et vingt trois centimes TTC (483.766,23 Dhs TTC)
- Le cautionnement provisoire qu'est fixé à la somme de sept mille Dirhams (7.000,00 dhs)

Ces modifications ont été porté dans le dossier de consultation, conformément à l'article 19 paragraphe 7 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics. Le reste inchangé.

N° 10 711/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°14 /BG/2020

Le 29 / 12 / 2020 à 11 Heures, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : TRAVAUX DE CABLAGE DES RESEAUX ELECTRIQUE ET INFORMATIQUE DES BUREAUX D'ETAT CIVIL AU NIVEAU DE POSTES DE COMMANDEMENT DANS LA PROVINCE KHOURIBGA

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à quarante mille dirhams (40 000,00 dhs).

-L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Deux million un mille neuf cent Dirhams TTC (2 001 900,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

tion électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service des systèmes d'information et de communication relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 28 / 12 / 2020 à 11 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant:

- Pour les concurrents installés au Maroc :

Présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants:

- Secteur : K
- Classe minimum : 4
- Qualifications exigées : K6

-- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquelles lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

N° 10 713/PA

JOY MARKET – SARL
RUE 7 N°5 ETAGE 2 APPT
4 SAADA SIDI BERNOUSSI
– CASABLANCA –

Suite au PV de l'AGE du 28 Novembre 2020, Les associés de la Sté: JOY MARKET - SARL », au Capital de 100.000,00 DHS, sise à Casablanca à l'adresse ci-dessus a décidé ce qui suit :

Les associés autorisent et ratifient la cession des parts comme suit :

- 500 (cinq cent) parts sociales appartenant à Mr AOUBID IAAZA HAFID au profit de Mr.AOUBID IAAZA ABOUBAKR.

Les associés approuvent la

nouvelle répartition du Capital Social qui se présente comme suit :

- Mr. AOUBID IAAZA A B O U B A K R . 500 (cinq cent) Parts.
- Mr.AOUBID IAAZA MOULAY MOUSTAFA 500 (cinq cent) Parts.

- L'AGE accepte la démission de l'ancien gérant Mr AOUBID IAAZA HAFID :
- L'AGE décide de nommer un nouveau gérant :

GERANCE:

- * Monsieur Mr. AOUBID IAAZA ABOUBAKR est désigné Gérant de la Société pour une durée indéterminée.

- * Monsieur Mr. AOUBID IAAZA MOULAY MOUSTAFA est désigné Co-Gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- Modification corrélatrice des articles 6, 7, &14 des statuts,
- Statuts mis à jours ;
- Pouvoirs à donner ;

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le 02/12/2020 sous le n° 755888.

N° 10 714/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE CHICHAOUA
CERCLE DE M'TOUGGA
CAIDAT M'TOUGGA
C.T BOUABOUT
AMADLANE

Avis d'appel d'offre ouvert
Le : 28 /12 /2020 à 11 H, il sera procédé à la salle de réunion de la C.T BOUABOUT AMADLANE à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert sur offre des prix :

- n°02/2020 relatif à l'affermage des biens du souk Had Anzamer, le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 6.000 ,00 (Six mille dirhams), le prix prévisionnel d'affermage des biens du souk Had Anzamer sera commencé à partir de 2.552 ,00 (Deux mille cinq cent cinquante deux) dirhams
- n°03/2020 relatif à l'affermage de l'abattoir communale du souk Had Anzamer, le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 3.000 ,00 (Trois mille) dirhams, le prix prévisionnel d'affermage des biens du souk Had Anzamer sera commencé à partir de 1.079,00 (Mille

soixante dix neuf) dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du président de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : www.Marchés publics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique

Le contenu, la présentation ainsi le dépôt des dossiers des concurrents doivent

être conforme aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyées, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit les remettre au prési-

dent de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyées, par courrier électronique au portail de marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation.

N° 10 715/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PREFECTURE SKHIRAT – TEMARA
COMMUNE DE AIN EL AOUDA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 07/2020

Le 28/12/2020 à 11h00, il sera procédé au bureau du président, de la commune d'AIN EL AOUDA, sise à l'avenue Mohammed VI à Ain El Aouda, à l'ouverture des plis relative à L'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : AMENAGEMENT DES VOIES ET CHEMINS PIETONS A AIN EL AOUDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés, de la commune d'ain El Aouda. Il peut également être téléchargé à partir du portail électronique des marchés : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à Quatre vingt cinq mille dirhams(85.000,00DH)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme cinq million sept cent vingt cinq mille et six cent cinquante six dirhams toutes taxes comprises (5 725 656.00 Dhs T.T.C)

Le contenu et la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune d'AIN EL AOUDA sis à l'avenue Mohammed VI à AIN EL AOUDA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les transmettre par voie électronique au portail marocain des marchés publics.

- Les entreprises doivent produire les certificats de qualification et de classification mentionnées dans le tableau ci-dessous :

	SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE
Qualifications	SECTEUR B : TRAVAUX ROUTIERS ET VOIRIE URBAINE	B1 B4 B5 B6 B11	3

NB : les entreprises non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 05 du règlement de Consultation.

N° 10 718/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE TAROUDANT
COMMUNE MACHRAA EL AIN

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N° : 03/2020

Le 30/12/2020 à 11h30, il sera procédé, dans la salle de réunion du siège de la Commune Machraa El Ain, Province de Taroudant à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DES DOUARS : AIN EL MEDHOUER ET AGAFAY (STATION D'EPURATION) A LA COMMUNE MACHRAA EL AIN PROVINCE DE TAROUDANT

Le cautionnement provisoire est fixé à :65.000,00 DHS (Soixante Cinq Mille Dirhams) .
L'estimation des coûts des prestations est fixée par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 3948696,00 Dhs (Trois Millions Neuf Cent Quarante Huit Mille Six Cent Quatre Vingt Six Dirhams 00 Cts Toutes Taxes Comprises).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés de la Commune Machraa El Ain , Province de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique: www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Commune Machraa El Ain;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kasaa 1435 (4septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics .

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 10 717/PA

AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

La commune AIT ABDELLAH organise le 02 JANVIER 2021 à 10 heures un examen d'aptitude professionnelle année 2020 pour accès au grade de ADJOINT ADMINISTRATIF 1G Echelle 8 au profit des fonctionnaires rétribué sur le budget de ladite commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade de Adjoint Administratif 2G echelle 7 jusqu'au 31/12/2020.

Cet examen sera organisé au siège de cette commune et le nombre des postes ouverts est d'un(01) poste.

Le dernier délai de dépôt des demandes de candidatures est le : 28

DECEMBRE 2020.

N° 10 716/PA

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



Sport

La Botola Pro1 reprend du service

Les nouveaux promus pour lancer les débats

C'est parti pour la Botola Pro D1 de football, édition 2020-2021. Une entame qui intervient dans un contexte marqué par la pandémie du nouveau coronavirus, sommant toutes les parties prenantes du championnat à faire avec et à surmonter les difficultés afin de ne pas revivre le fâcheux scénario de la saison écoulée avec des mises à jour de calendrier à ne pas en finir.

Pour l'exercice qui débute en cette fin de semaine, qui mieux que les nouveaux promus, le Chabab de Mohammedia et le Moghreb de Fès, pour lancer, ce vendredi, les débats avec comme adversaires respectifs le Moghreb de Tétouan et l'AS FAR.

L'honneur d'ouvrir le bal reviendra au Chabab qui se déplacera au Complexe Moulay Abdellah de Rabat pour jouer le MAT (17h30), une équipe forcée d'entrée à se produire loin du stade Saniet Rmel, désormais non retenu pour la compétition en attendant qu'il soit revêtu d'une pelouse naturelle. Une opposition donc sur terrain neutre, ce qui ne peut en aucun cas avantager outre mesure la formation fédérale qui affiche de grandes ambitions et aspire pour sa première année chez les grands à terminer sur le podium.

Objectif légitime mais il faut attendre de voir ce dont est capable le SCCM version 2020 qui n'a pas lésiné sur les moyens pour renforcer son effectif, recrutant de sacrés crampons de la trempe de Mourabit, Khalid Hachadi ou Aymane Mourid.

Le MAT n'est pas en reste, faisant savoir via son président Anouar El Ghazi dans une déclaration à la MAP que « le club logne le Top 5 ». Sous la conduite de l'entraîneur espagnol Juan José Maqueda qui a remplacé le Serbe Zoran Manolovic dont le séjour a été d'une courte



durée à Tétouan, l'on verra si le double champion du Maroc en 2012 et 2014 est capable de traduire les vœux du comité et du public en réalité.

Du côté du stade Hassan II à Fès, l'opposition MAS-ASFAR (19h30) permettra à bon nombre de nostalgiques de se remémorer les chocs entre ces deux équipes qui avaient pour cadre ce terrain chargé d'histoire.

Sauf que cette confrontation vient au mauvais moment pour la formation fassie frappée de nouveau par le virus du Covid-19. Pas moins de 14 joueurs ont été testés positifs, mais cela n'empêchera pas le match de se dérouler selon le nouveau règlement de la FRMF qui stipule que tout club doit inscrire 30 joueurs et qu'il est tenu de disputer ses matches même si des cas de Covid sont détectés, et ce tant qu'il peut aligner le jour du match 11 joueurs plus cinq rempla-

çants dont un gardien de but. Ne pouvant satisfaire cette condition, il est déclaré perdant sur tapis vert.

Voilà pour clore les débats et éviter les misères de la saison dernière. En se produisant à home, le MAS aura à cœur de débiter le concours du bon pied face à un sacré morceau tenu de jouer les premiers rôles et de viser les titres. Les supporters de l'équipe militaire en ont assez de voir l'ASFAR se contenter de places au milieu du tableau, alors que d'autres écuries collectionnent les succès.

Il convient de signaler en dernier lieu que la première journée du championnat se poursuivra le week-end avec trois matches samedi : RCAZ-RSB, RCOZ-MCO et OCS-DHJ et autant dimanche : HUSA-IRT, WAC-CAYB et FUS-RCA.

Mohamed Bouarab

Divers

Botola D2

La Botola D2 de football débute ce vendredi avec la programmation de trois matches, tous prévus à partir de 15 heures.

Ainsi au stade OCP à Khouribga, l'OCK accueillera l'OD, au moment où le CJBG donnera la réplique au WAF au stade municipal de Benguerir. Quant à la troisième rencontre, elle opposera l'ASS au WST au stade Boukker Amer à Salé.

AG du HUSA

Le Hassania Union Sport Agadir (HUSA) tiendra ses Assemblées générales (AG) ordinaires au titre des saisons 2018-2019 et 2019-2020, le 15 courant.

Conformément aux mesures préventives prises par les autorités publiques compétentes pour éviter la propagation du Covid-19, ces AG se dérouleront en mode visioconférence, selon un communiqué du club.

A cet égard, les adhérents du club recevront le lien d'accès leur permettant de prendre part à ces deux AG virtuelles.

Le TAS gagne sur tapis vert

Le club du TAS s'est qualifié au tour suivant de la Coupe de la Confédération suite au forfait déclaré de l'équipe gambienne de Gamtel. Celle-ci a fait savoir à la CAF qu'elle ne se rendra pas à Casablanca pour disputer le match retour qui était prévu samedi prochain.

Lors du match aller, le TAS s'était imposé à Banjul sur le score de 1 à 0.

Les prémices d'une saison prometteuse pour le CAYB

Le Club Athletic Youssoufia de Berrechid (CAYB) fait de la discipline et de l'implication de toutes ses composantes, son principe de base afin de réaliser les objectifs escomptés pour la nouvelle saison (2020/2021) de la Botola Pro D1.

Le président du CAYB, Noureddine El Baidi, a déclaré que le comité directeur a tracé, en coordination avec le staff technique et en parfaite symbiose avec les ambitions des supporters, les objectifs du club espérant jouer un rôle pionnier, en exploitant l'infrastructure dont il dispose pour concourir aux premières positions du classement du championnat national.

M. El Baidi a également annoncé que le début de la saison dernière, deuxième saison du CAYB en Botola Pro D1, s'est caractérisé par une certaine stabilité.

Cependant, la phase retour, avec la suspension du championnat suite à l'émergence de la pandémie du corona-

virus, n'a pas été à la hauteur des aspirations de l'équipe, mais néanmoins et grâce aux efforts concertés de tous, les résultats obtenus en fin de saison ont pu contribuer au maintien et à une 10ème position qui reste satisfaisante.

A l'instar des autres équipes du championnat national et de la même manière des saisons précédentes, le CAYB, sous la direction de l'entraîneur national Aderahim Nejjar, a travaillé sur la programmation de matchs amicaux pour déterminer le niveau de préparation de ses joueurs et leur disposition pour les échéances à venir, a précisé M. El Baidi.

Après les deux premières rencontres face au Moghreb de Fès (2-1) et le Rapid Oued Zem (1-1), le Youssoufia de Berrechid a poursuivi sa série de matches amicaux en signant un match nul (2-2) contre le Stade Marocain, avant de réaliser une victoire lors de son deuxième match de préparation contre la Renaissance de Zemamra (1-0).

Ces matches de préparation, selon de président du club hrizi, ont permis à M. Nejjar et à son staff technique d'expérimenter les nouvelles recrues et de trouver l'homogénéité entre les différentes lignes de l'équipe.

Par ailleurs, M. El Baidi a souligné que le Youssoufia de Berrechid, en vue de combler les lacunes dont l'équipe a souffert durant la saison écoulée au niveau de certains postes et dans un souci de disponibilité, a procédé au recrutement de plusieurs joueurs qui peuvent donner une plus-value au groupe déjà existant.

Au moyen des efforts du comité directeur du club, ayant contribué à la réalisation de ces transferts, le CAYB sera dans la mesure d'entamer sereinement la nouvelle saison à la faveur d'une période de préparation réussie, qui a permis d'avoir une vision claire sur l'effectif qui disputera les matches de la Botola Pro, a-t-il conclu.

Fondé en 1927 et ayant accédé pour la première fois à la Botola Pro D1 en 2018, le Youssoufia de Berrechid a été classé 10ème au terme de la saison 2019/2020 et jouera sa troisième année consécutive parmi la division d'élite.

Par Karim Kharbach (MAP)

Fiche technique

- Nom du club : Club Athletic Youssoufia Berrechid
- Date de fondation : 1927
- Maillot du club : vert, noir et blanc
- Stade : Complexe Municipal - Berrechid
- Président du club : Noureddine El Baidi
- Entraîneur : Abderrahim Nejjar
- Principaux recrutements : Aziz Nakhli, Imad Rqioi, Oussama Chaibi et Salaheddine Chihab.
- Principaux départs : Haytam Aina, Amine Aboulfath et Zakaria Fati.



Décès de Mohammed Abarhoune

L'ancien joueur de la sélection nationale de football et du Moghreb de Tétouan (MAT), Mohamed Abarhoune, est décédé mercredi à l'âge de 31 des suites d'une longue maladie.

Dans un communiqué, la Fédération Royale marocaine de football (FRMF) déplore "la perte d'un joueur qui a beaucoup donné au football marocain, puisqu'il a défendu les couleurs des différentes équipes nationales, en plus du Moghreb de Tétouan, avant d'entamer une carrière professionnelle".

Mohamed Abarhoune avait joué au sein de la première équipe du MAT lors de la saison 2009-2010, avant d'être prêté à la fin de la saison 2010 au Chabab Rif Al Hoccima. Il avait rejoint par la suite le club de la Colombe blanche où il a disputé

quatre matches lors de la saison 2010-2011.

En Equipe nationale, Abarhoune avait porté, pour la première fois, le maillot des Lions de l'Atlas en 2010. Il avait remporté avec la sélection nationale des moins de 23 ans le titre de vice-champion d'Afrique et avait disputé les JO de Londres.

En Europe, il a joué pour les clubs portugais de Moreirense, avant de finir sa carrière au club turc de Caykur Rizespor.

En ces douloureuses circonstances, Libé Sport présente ses condoléances les plus attristées à la famille du regretté.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte miséricorde. Nous sommes à Dieu et à Lui nous retournons.

Le MAT lorgne le Top 5

Après avoir terminé la saison précédente du championnat à la 7^{ème} place, le Moghreb Athlétique de Tétouan (MAT) compte sur les recrutements du mercato estival pour renforcer ses rangs, en vue de décrocher une place parmi les cinq premiers (Top 5) lors de la saison footballistique 2020-2021.

Le MAT débutera ainsi le championnat professionnel vendredi (4 décembre), en accueillant sur sa pelouse le Chabab Mohammedia, le nouveau promu de cette saison qui veut renouer avec les gloires d'antan, mais qui risque de se heurter à la persévérance et à la détermination du club de la Colombe blanche.

Dans une déclaration à la MAP, le président

Fiche technique

- Nom du club : Moghreb Athlétique de Tétouan
- Date de création : 1922
- Couleurs du club : rouge, blanc et bleu
- Stade : Saniat-Rmel (15.000 spectateurs)
- Président du club : Redouan El Ghazi
- Entraîneur : Juan José Maqueda
- Palmarès du club :
Botola Pro D1 : 2012, 2014
Botola Pro D2 : 1970, 1990, 1995, 2005
- Coupe du monde des clubs : participation en 2013
- Principaux recrutements : Anass Lamrabat, Yahya El Filali, Sofian Mrabet, Shaaban Idd Chilunda
- Principaux départs : Hamza Hajji, Youssef Bouchta, Zakaria Alayoud, Salaheddine Hamani.

du MAT, Redouan El Ghazi, n'a pas caché la volonté de son équipe de faire bonne figure lors de la prochaine saison (2020/2021) de la Botola Pro et occuper une place parmi le Top 5.

"Nous espérons que la saison en cours sera bonne", a-t-il dit, se félicitant de l'ambiance "positive" qui, selon lui, poussera toutes les composantes du club à donner le meilleur d'elles-mêmes, afin de réaliser "un meilleur résultat et de meilleures performances que la saison précédente".

A titre de préparation à cette saison, le Moghreb de Tétouan s'est attaché les services de l'entraîneur espagnol Juan José Maqueda pour une seule saison, après le départ de l'entraîneur serbe Zoran Manojlović, qui a quitté l'équipe de la Colombe blanche pour prendre les commandes de l'équipe soudanaise d'Al Hilal.

Il est à signaler que Maqueda avait accumulé une bonne expérience en tant qu'entraîneur adjoint dans plusieurs clubs espagnols, dont le Real Madrid et Levante, et également comme entraîneur à Al Itihad Alexandria (Egypte), Al-Shoulla et Al-Fateh (Arabie Saoudite).

Le comité directeur du club a préféré s'appuyer sur un staff entièrement étranger pour diriger la formation tétouanaise, en signant un contrat pour une saison avec l'Espagnol Antonio Ricci Cazorla en tant qu'entraîneur adjoint et le Portugais Helder José de Oliveira Pinheiro pour occuper le poste d'entraîneur des gardiens de but de l'équipe.

Il a également œuvré pour assurer un bon effectif pour l'équipe, en renforçant ses rangs avec de nouveaux joueurs qui devraient apporter une valeur ajoutée qualitative aux Rouge et Blanc, et ce en préservant 70 à 80% de l'ossature de l'équipe déjà existante à savoir celle de la saison 2019-2020.

Parmi les joueurs maintenus dans la nouvelle formation tétouanaise figurent Hicham Bounaka ainsi que Adil El Hasnaoui, dont le contrat a été renouvelé pour une saison après sa bonne perfor-



MAP/Archives

mance lors de la saison précédente, pour devenir l'un des principaux piliers du MAT.

Selon M. El Ghazi, le comité directeur du club a tenu à combler le manque dont souffrait l'équipe au niveau de certains postes, en recrutant six nouveaux joueurs, à leur tête Hicham Khaloua, qui évoluait en Espagne, notamment à l'Union deportiva Almería et au Celta de Vigo, et le Tanzanien Chaabane Eid Shillonda, ainsi que Mohamed Kamal, en provenance du Wydad de Casablanca.

Le MAT a entamé les recrutements pour le mercato estival en s'attachant les services d'Anas El Mrabet, qui joue au poste d'arrière gauche et qui a accumulé une grande expérience dans le championnat marocain, après avoir joué pour le Wydad, l'AS FAR, le Mouloudia d'Oujda et le Kénitra Athlétique club.

Le club a également recruté pour deux ans le

gardien de but Yahya El Filali, l'ancien gardien du Difaâ Hassani d'El Jadida et du Maghreb association sportive de Fès (MAS).

Par ailleurs, il a misé sur le renforcement de la ligne offensive de l'équipe, en engageant l'attaquant tanzanien Chaabane Eid Shillonda pour trois saisons, en provenance du club espagnol de Tenerife, et l'ancien attaquant de Génération Foot, le Sénégalais Mam Gueye Limamoulaye.

Afin de renforcer l'harmonie entre les différents composants de l'équipe, le MAT a joué plusieurs matches préparatoires, qui se sont déroulés dans de "bonnes conditions", selon M. El Ghazi, qui a confié que "les joueurs font preuve de beaucoup d'enthousiasme pour bien aborder cette saison du championnat professionnel".

Par Hicham El Moussaoui (MAP)

Ligue des champions : Paris revient, Chelsea déroule

Dortmund s'est qualifié mercredi pour les huitièmes de finale de la Ligue des champions, alors que le Paris SG, finaliste de la dernière édition, revient de loin après sa victoire (3-1) contre Manchester United.

Dans un groupe où les qualifiés pour les huitièmes étaient déjà connus, c'est Olivier Giroud qui a brillé en inscrivant le premier quadruplé de cette saison en C1.

Une frappe bien sentie du gauche (8e), un ballon piqué du droit (54e), une tête (74e) et un penalty (83e) du Français ont humilié Séville, défait (4-0) au stade Ramon Sanchez-Pizjuan.

Et voilà les Blues assurés de terminer premiers de leur groupe, à l'issue de ce duel entre deux clubs déjà qualifiés.

La dernière journée de la poule comptera d'ailleurs pour du beurre: le duel pour la troisième place et le repêchage en Ligue Europa, qui opposait deux néophytes en C1, a en effet tourné à l'avantage de

Krasnodar, vainqueur (1-0) de Rennes.

Trouvé dans la profondeur par une ouverture lumineuse d'Aleksandr Martyonovitch, Marcus Berg a marqué le seul but du match (76e).

Le Borussia Dortmund s'est qualifié de justesse grâce à son nul (1-1) contre la Lazio Rome.

En toute fin de première période, Raphaël Guerreiro a conclu une offensive du BVB d'un but (44e) entre les jambes du gardien Pepe Reina.

L'inévitable Ciro Immobile a égalisé pour la Lazio sur penalty (66e).

Les Romains ne sont pas qualifiés pour autant, mais un nul leur suffira mardi prochain à domicile contre Bruges, vainqueur (3-0) du Zenit Saint-Petersbourg. Les Belges peuvent, eux, encore arracher un billet inespéré en cas de victoire sur le terrain de la Lazio. En démonstration en Hongrie chez le Ferencvaros (3-0), une équipe bis du FC Barcelone, déjà qualifié, a fait le travail et disputera la première place contre la Juventus Turin, victo-

rieuse (3-0) du Dynamo Kiev.

Le Barça l'a emporté avec une talonnade dos au but d'Antoine Griezmann (14e), un but de Martin Braithwaite (20e) et un penalty d'Ousmane Dembélé (28e).

La Juve, déjà qualifiée, a également fait le job en écartant (3-0) le Dynamo Kiev, avec une tête de Federico Chiesa (21e), une action collective avec Cristiano Ronaldo à la finition (57e) et un but d'Alvaro Morata (66e) lors du premier match de Ligue des champions arbitré par une femme, la Française Stéphanie Frappart.

La Vieille Dame devra s'imposer par au moins deux buts d'écart au Camp Nou pour chiper la première place aux Blaugranas.

En bas, le Dynamo Kiev devra l'emporter à domicile pour être reversé en C3.

La pression réussit bien au Paris SG. Le finaliste malheureux de la dernière édition est allé battre Manchester United (3-1) à Old Trafford, et se re-

trouve en ballottage favorable pour la qualification en huitièmes de finale.

Le PSG s'est imposé grâce à un doublé de Neymar (6e, 90e+2) et un but de Marquinhos (69e).

Marcus Rashford avait égalisé entre-temps (32e) dans ce match électrique, que les Red Devils ont terminé à 10 après l'exclusion de Fred (70e).

Les Parisiens n'ont désormais besoin que d'un nul lors de la dernière journée, au Parc des princes contre le Basaksehir Istanbul, pour se qualifier et finiront premiers s'ils terminent à égalité de points avec Manchester ou Leipzig, grâce à leurs meilleurs résultats dans les confrontations directes. Les trois clubs sont pour l'instant à égalité de points (9).

Leipzig n'a pas flanché dans la course aux huitièmes, en remportant un match complètement débordé à Istanbul contre le club turc (4-3). Mais il devra probablement battre Manchester, qui l'a écarté à l'aller (5-0), pour se qualifier.

Dévastée par la première vague de Covid-19, Tomelloso reste une ville traumatisée

Devant la morgue de l'hôpital, Lourdes Visús Cedrián tremble encore en repensant à l'interminable procession de corbillards emmenant les patients morts de Covid-19 dont elle s'occupait encore quelques heures auparavant.

Quand la première vague de la pandémie a déferlé sur l'Espagne, Mme Visús, 56 ans, travaillait comme aide-soignante à Tomelloso, une paisible cité de Castille-La Manche (centre).

"Les premiers jours, je descendais pour fumer, ou même pour crier, parce que j'en avais besoin", se souvient-elle.

"Mais j'ai dû arrêter, parce que je les voyais emmener un cadavre et déjà, un autre corbillard arrivait, encore et encore" (...) c'était très douloureux", explique-t-elle.

Dans un des pays les plus endeuillés d'Europe par la pandémie, Tomelloso a été frappée de plein fouet, perdant presque 1% de ses 36.000 habitants.

Si la deuxième vague a en partie épargné la ville, les souvenirs du cauchemar de la première restent vivaces.

"Environ 300 personnes ont été enterrées" durant la première vague, à raison de "10, 11, 12" par jour, se rappelle Inmaculada Jiménez, la maire de Tomelloso.

Avant la pandémie, la ville était surtout connue des touristes marchant dans les pas du Don Quichotte, le héros de Cervantes, avant



de se voir rebaptisée au printemps par certains médias la "Wuhan de la Manche", du nom de la ville chinoise où le Virus est apparu.

Rares sont les familles à Tomelloso qui n'ont pas été touchées ou endeuillées par la pandémie. Angeles Rodríguez a ainsi perdu sa mère, Josefa, 82 ans, fin mars, une semaine après son hospitalisation.

Au début, la situation semblait bonne, si ce n'est l'impossibilité de la voir. Mais une nuit, l'hôpital "nous a appelés à trois heures du matin (...) et à 13h15, nous sommes allés directement au cimetière", raconte cette femme au foyer de 50 ans.

Ne pas avoir pu dire adieu à sa mère a été dévastateur, à tel point qu'il a fallu des mois à Mme Rodrí-

guez pour qu'elle puisse surmonter sa peine et sa colère et soit capable d'en parler. Dans une autre partie de l'hôpital, Francisco Navarro, 56 ans, a passé des heures allongé sur le ventre pour faire entrer de l'air dans ses poumons endommagés par le Covid.

"Ce fut une torture immense", décrit ce journaliste local, qui, plusieurs mois après avoir frôlé la mort, reste constamment épuisé, a des troubles cardiaques et souffre d'une forme de dépression. "Je pleure beaucoup, la moindre chose m'émeut et me fait revivre ça", dit-il. A Tomelloso, tout le monde n'était pas conscient de la tragédie qui se jouait dans le petit hôpital de 90 lits de la ville, où 141 malades de Covid-

19 étaient soignés le 31 mars.

Lourdes Visús a tenu un journal durant ces semaines noires. Relisant la page du 20 mars, soit six jours après le début du confinement en Espagne, elle s'effondre en larmes.

"C'est une guerre en raison de l'attaque massive contre la population, du risque auquel les soldats doivent s'exposer et des dommages collatéraux", écrivait-elle alors.

"Certains jours, je vais à l'hôpital pour aider mes collègues. D'autres jours, j'ai tellement peur que j'ai envie d'appeler pour dire que j'ai des symptômes, que je reste chez moi en quarantaine", peut-on lire.

Toujours dans son journal, elle qualifiait trois jours plus tard la situation de "chaotique". "Il n'y a pas de

matériel pour les soignants et nous sommes constamment exposés à l'ennemi" (le virus).

Au-delà de l'hôpital, la maison de retraite d'Elder, établissement de 170 lits, avait vu mourir 74 de ses pensionnaires, selon les chiffres officiels, amenant son directeur à parler de "film d'horreur".

Alors que l'Espagne et l'Europe font face à une seconde vague, Tomelloso, qui n'a enregistré que 13 morts de Covid-19 de mai à septembre, ne fait plus les titres de la presse.

"Aujourd'hui, nous avons neuf patients souffrant de Covid-19 à l'hôpital de Tomelloso", souligne David Vicente Huertas, porte-parole de l'Autorité régionale de santé.

La différence s'explique, selon lui, par la détection précoce et le traçage des cas, alors qu'au printemps, les malades étaient diagnostiqués à leur arrivée aux urgences.

Mais les causes du très lourd tribut payé par Tomelloso demeurent à ce jour un mystère.

Après la fin du confinement, en juin, la maire a maintenu une série de restrictions, annulant les fêtes estivales et maintenant la piscine municipale fermée.

"Aujourd'hui, la situation de Tomelloso est sous contrôle, nous sommes l'une des villes de Castille-La Manche comptant le moins de cas par habitant, ce qui signifie que les mesures que nous avons adoptées ont fonctionné", se félicite-t-elle.

"Nous avons retenu la leçon", commente M. Navarro.

Gâteau glacé au chocolat



Ingrédients :

Pour la gâteau :

- 8 c. à soupe de lait
- 1 c. à soupe de sucre
- 8 c. à soupe d'huile
- 6 c. à soupe de farine
- 3 oeufs

- 2 c. à soupe de cacao
- 1 c. à soupe de vanille
- 1 sachet de levure chimique

Pour le glaçage :

- 1 tablette de chocolat
- 1 c. à soupe de beurre
- 1 c. à soupe de cacao
- 1 c. à soupe de lait

Préparation :

1. Préchauffez le four th.4 (120°C).
2. Dans un récipient, versez les oeufs et le sucre. Fouettez ce mélange jusqu'à ce qu'il blanchisse. Puis ajoutez le cacao, la vanille, l'huile et enfin le lait. Mélangez le tout jusqu'à obtenir un mélange bien homogène.

3. Ajoutez enfin la farine, de préférence tamisée et la levure chimique. Fouettez ce mélange pour éviter les grumeaux. Vous devez obtenir un mélange lisse et homogène. Ensuite beurrez un moule à manqué et versez la préparation du gâteau au chocolat. Enfourez pendant 20 minutes.

4. Pendant ce temps, préparez le glaçage au chocolat au bain-marie. Faites chauffer une grande casserole d'eau chaude. Sur l'eau chaude, disposez votre récipient et versez dans celui-ci votre tablette de chocolat en morceaux ainsi que le beurre pour le faire fondre. Mélangez. Ajoutez enfin le cacao et le lait. Mélangez de nouveau jusqu'à obtenir un glaçage au chocolat bien lisse et homogène.

5. La cuisson de votre gâteau est terminée. Laissez-le refroidir à température ambiante. Puis démoulez-le sur une grille. Versez sur celui-ci votre glaçage au chocolat et au cacao de façon uniforme. Et disposez-le sur un plat de service que vous disposerez au réfrigérateur entre 30 minutes et 1h. Le glaçage au chocolat sera ainsi glacé. Dégustez ensuite cette recette de gâteau bien moelleux pour le dessert.

Comment rester positif durant la pandémie

L'incertitude qui entoure la crise du coronavirus n'aide pas franchement à garder le moral, et beaucoup de personnes souffrent d'anxiété, de dépression, de solitude et de plus hauts niveaux de stress.

Keiron Sparrowhawk, fondateur de My-Cognition, une application qui aide à améliorer sa santé mentale, nous partage ses conseils pour rester positif, quelle que soit votre situation actuelle.

Si vous travaillez de chez vous

Une situation qui peut être idéale pour certains, tandis que d'autres ressentiront l'isolement, surtout à long terme. C'est particulièrement pertinent pour ceux qui sont de «profonds penseurs» ou de «type créatifs» et ont besoin de contact humain pour exprimer leurs sentiments et leurs pensées. Assurez-vous de faire de l'exercice, de bien manger, de rester hydraté et de dormir. Les employés devraient par ailleurs maintenir une routine de communication entre les employés avec des mises à jour régulières et soutenir leurs équipes.

Si vous avez été licencié ou mis au repos

Les gens aiment croire qu'ils ont un but, et le travail donne cette sensation à beaucoup d'entre nous. Perdre cela est comme un deuil

: soudain, un trou s'ouvre dans nos vies, nous sentons moins nous-mêmes. Être mis au repos signifie aussi une incertitude et une perte de contrôle, qui ajoutent tous à l'anxiété. Pour vaincre ces émotions, dites-vous «le travail était de trop, pas moi. J'ai toujours les capacités et l'expérience qui me permettront d'avoir mon prochain emploi. Gardez une alimentation saine, faites de l'exercice, hydratez-vous et dormez, et, le plus important : soyez actif socialement. N'ayez pas peur de demander de l'aide.

Si vous vous sentez dépassés

Quand vous avez beaucoup de choses à faire, vous pouvez vite vous sentir dépassés. Faites une liste de choses à faire, en détaillant chaque tâche. Une fois que vous en avez complété une, vous vous sentirez beaucoup mieux. Assurez-vous de faire des pauses et levez-vous, bougez. Restez hydratés avec de l'eau fraîche.

Si vous vous sentez anxieux ou solitaire

Pour combattre cela, construisez de solides relations avec les gens qui tiennent à vous. Créez un réseau social en planifiant des événements en ligne. Rappelez-vous que vous n'êtes pas tout seul, et ne vous isolez pas : il y a toujours quelqu'un à qui parler.